



**SPIB**

**atibt**  
LA RÉFÉRENCE EN MATIÈRE DE BOIS TROPICAL

# ÉTAT DES LIEUX DES ACTEURS DE LA FILIÈRE FORÊT-BOIS EN CÔTE D'IVOIRE

AUTEURS : DR KOUADIO KOUASSI RICHARD

RAPPORT FINAL SEPTEMBRE 2020

L'ÉTUDE A ÉTÉ RÉALISÉE DANS LE CADRE DES PROJETS SUIVANTS ATTRIBUÉS À L'ATIBT :



Intégration de la filière des bois tropicaux d'Afrique Centrale et de l'Ouest dans les mécanismes FLEGT et REDD+ (FLEGT-REDD+)



Renforcement des capacités des associations professionnelles du secteur privé forestier d'Afrique Centrale et de l'Ouest afin de permettre une meilleure intégration de ce dernier dans le Plan d'Action FLEGT (FLEGT-IP)



## SOMMAIRE

SOMMAIRE .....	3
<u>Liste des tableaux</u> .....	5
Liste des abréviations, acronymes et sigles .....	6
PARTIE I : PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE .....	7
<u>I.1. Contexte de l'étude</u> .....	7
<u>I.2. Objectifs de l'étude</u> .....	8
<u>I.3. Les livrables</u> .....	8
<u>I.4. Approche méthodologique</u> .....	8
I.4.1. Collecte des données .....	8
I.4.2. Traitement des données .....	9
PARTIE II. GENERALITÉS DE LA FILIÈRE FORÊT - BOIS .....	10
<u>II.1. Généralités physiques de la Côte d'Ivoire</u> .....	10
I.1.1. Relief .....	10
I.1.2. Sols .....	10
I.1.3. Hydrographie .....	11
I.1.4. Climat .....	11
I.1.5. Végétation .....	11
<u>II.2. La filière bois en Côte d'Ivoire</u> .....	12
II.2.1. Généralités et évolutions .....	12
II.2.2. L'exploitation forestière .....	14
II.2.3 Transformation industrielle du bois .....	15
II.2.4. Description des types d'acteurs .....	17
II.2.5. La Côte d'Ivoire et le processus FLEGT .....	18
II.2.6. La certification en Côte d'Ivoire .....	18
PARTIE III. CARTOGRAPHIE DES ACTEURS DE LA FILIÈRE FORÊT - BOIS .....	19
<u>III.1. Les exploitants forestiers</u> .....	19
III.1.1. Caractérisation .....	19
III.1.2. Nombre d'acteurs et localisation .....	19
III.1.3. Typologie des exploitants .....	20
<u>III.2. Les industriels du bois</u> .....	21
III.2.1. Caractérisation .....	21
III.2.2. Acteurs et localisation .....	21
III.2.3. Ratio de couverture territoriale .....	22
III.2.4. Catégorisation des industriels du bois .....	22
<u>III.3. Les commerçants</u> .....	23
III.3.1. Caractérisation .....	23
III.3.2. Acteurs et localisation .....	24
III.3.3. Ratio de couverture territoriale .....	24
<u>III.4. Les artisans</u> .....	25
III.4.1. Caractérisation .....	25
III.4.2. Acteurs et localisation .....	25
III.4.3. Ratio de couverture territoriale .....	26
III.4.4. Typologie des artisans .....	26
III.4.5. Localisation des différents types d'artisans .....	27
III.5. Les associations professionnelles .....	28
III.5.1. Rôle .....	28
III.5.2. Présentation des associations professionnelles en Côte d'Ivoire .....	28
<u>III.6. Synthèse et analyse synoptique</u> .....	29

<b>PARTIE IV. PRODUCTION ET FLUX DES PRODUITS .....</b>	<b>30</b>
<b><u>IV.1. Produits d'exploitation .....</u></b>	<b>30</b>
<b><u>IV.2. Destinations des sciages exportés.....</u></b>	<b>30</b>
<b><u>IV.3. Analyse des exportations mensuelles de sciages.....</u></b>	<b>31</b>
<b><u>IV.4. Volumes de sciages d'essences exportés .....</u></b>	<b>32</b>
<b><u>IV.5. Évolution des exportations de sciages de 2008 à 2019.....</u></b>	<b>32</b>
<b>PARTIE V. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....</b>	<b>34</b>
<b>RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES .....</b>	<b>35</b>
<b>Annexe A : Liste des principaux Syndicats d'Industriels et d'Exploitants Forestiers .....</b>	<b>36</b>
<b>Annexe B : Liste des Membres du SPIB .....</b>	<b>36</b>
<b>Annexe C : Fiche d'entretien .....</b>	<b>37</b>
<b>Annexe D : Liste des exploitants forestiers.....</b>	<b>39</b>
<b>Annexe E : Liste des industriels de bois .....</b>	<b>44</b>
<b>Annexe F : Liste des commerçants du bois .....</b>	<b>47</b>

### Liste des tableaux

Tableau 1. Définition des différentes zones d'étude et leurs régions rattachées .....	9
Tableau 2. Récapitulatif des activités des industries du bois .....	16
Tableau 3. Sociétés d'exploitation forestière certifiées en Côte d'Ivoire.....	19
Tableau 4. Répartition des exploitants forestiers.....	20
Tableau 5. Ratios de couverture des industries du bois .....	22
Tableau 6. Caractérisation et répartition des industries selon la capacité de production .....	23
Tableau 7. Ratios de couverture territoriale des artisans du bois .....	24
Tableau 8. Ratios de couverture territoriale des artisans du bois .....	26
Tableau 9. Récapitulatif des acteurs privés de la filière bois en Côte d'Ivoire (Hormis les associations professionnelles)* .....	29
Tableau 10. Volume de débités par essences exportées en 2019 (Janvier – Septembre) .....	32

### Liste des figures

Figure 1. Carte de zonage du territoire national adoptée pour l'étude .....	9
Figure 2. Vue de sacs de charbon de bois.....	15
Figure 3. Vue de bois de chauffe.....	15
Figure 4. Spectre de répartition des industries forestières par type d'activité .....	16
Figure 5. Équarris de bois issus d'un sciage .....	17
Figure 6. Histogramme des effectifs des exploitants forestiers.....	20
Figure 7. Spectre de répartition des exploitants forestiers .....	20
Figure 8. Histogramme des effectifs des exploitants de produits secondaires .....	21
Figure 9. Spectre de répartition des exploitants de produits secondaires.....	21
Figure 10. Histogramme de répartition des industriels du bois dans les différentes zones .....	22
Figure 11. Spectre de répartition des unités industrielles par zone .....	22
Figure 12. Histogramme des effectifs de commerçants des différentes zones.....	24
Figure 13. Spectre de répartition des commerçants par zone.....	24
Figure 14. Histogramme des effectifs d'artisans des différentes zones.....	26
Figure 15. Spectre de répartition des artisans par zone .....	26
Figure 16. Histogramme des effectifs des différents types d'artisans du bois .....	27
Figure 17. Spectre de répartition des proportions de différents types d'artisans du bois .....	27
Figure 18. Histogramme de répartition des différents types d'acteurs par zone .....	27
Figure 19. Histogramme des effectifs de l'ensemble des exploitants selon le type de produit .....	30
Figure 20. Spectre de répartition des exploitants forestiers selon le type de produit .....	30
Figure 21. Destination des exportations de sciage non séchés à partir de la Côte d'Ivoire.....	31
Figure 22. Destination des exportations de sciages séchés à partir de la Côte d'Ivoire .....	31
Figure 23. Données mensuelles des exportations de sciage en 2019 (Janvier - Septembre) .....	31
Figure 24. Evolution des exportations de sciage de 2008 à 2019.....	33

## Liste des abréviations, acronymes et sigles

AFD	Agence Française de Développement
AIBT	Accord international sur les Bois tropicaux
AP	Associations Professionnelles
APV	Accord de Partenariat Volontaire
ATIBT	Association Technique Internationale des Bois Tropicaux
CNMCI	Chambre Nationale des Métiers de Côte d'Ivoire
CTN	Comité Technique de Négociation
FAO	Food and Agriculture Organisation - Organisation des nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FIT	Front intertropical
FLEGT	Forest Law Enforcement, Governance and Trade - Application de la Législation Forestière, Gouvernance et Échanges Commerciaux
HSE	Hygiène, Sécurité et Environnement (
MINEF	Ministère des Eaux et Forêt
OIBT	Organisation Internationale des Bois Tropicaux
OLB	Origine légale des bois
PDF	Plan Directeur Forestier
PEF	Périmètres d'Exploitation Forestière
PIB	Produit Intérieur Brut
PNAGF-CI	Programme National d'Amélioration de la Gouvernance Forestière en Côte d'Ivoire
PND	Plan National de Développement
PNR	Programme National de Reboisement
PSF	Projet Sectoriel Forestier
PTE	Permis Temporaires d'Exploitation
REDD+	Réduction des Émissions dues à la Déforestation et la Dégradation forestière
SENBCI	Syndicat des Exportateurs et Négociants en Bois de Côte d'Ivoire
SGB	Société Générale de Bois
SIGEFIB	Syndicat Ivoirien des Groupements d'Exploitants Forestiers et d'Industriels du Bois
SODEFOR	Société de Développement des Forêts
SPIB	Syndicat des Producteurs Industriels du Bois
SPREF	Stratégie Nationale de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts
SVL	Système de Vérification de la Légalité
SYNAPPL-CI	Syndicat National des Producteurs de Produits Ligneux de Côte d'Ivoire
SYNEPSEFOR	Syndicat National des Exploitants de Produits Secondaires de la forêt
SYNGOPIB	Syndicat des Groupements et Organisations Professionnelles Ivoiriennes du Bois
UE	Union Européenne
UNEMAF	Union des Entreprises du Monde Agricole et Forestier

## **PARTIE I : PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE**

### **I.1. Contexte de l'étude**

Le Gouvernement Ivoirien, au regard de tous les engagements pris au niveau International et National, affiche sa ferme volonté d'améliorer sa gouvernance forestière pour inverser la tendance accentuée de la déforestation de son couvert forestier. Une politique maîtrisée de la gestion forestière implique entre autres critères à maîtriser, une parfaite connaissance des acteurs qui impactent la gestion de la forêt de diverses manières.

Pour renforcer la participation du secteur privé de la filière bois dans le processus APV/FLEGT, le Syndicat des Producteurs Industriels du Bois (SPIB) et l'Association Technique Internationale des Bois Tropicaux (ATIBT) ont obtenu une subvention de la Délégation Européenne à Abidjan en 2013 pour la mise en œuvre du projet DCI-ENV/2013/335-082. Le projet a pour objectif, le renforcement des capacités des associations professionnelles du secteur privé forestier ivoirien afin de permettre une meilleure intégration de ce dernier dans le Plan d'Action FLEGT en général et dans les négociations de l'APV de leur pays en particulier.

L'ATIBT et l'Agence Française pour le Développement ont signé le 23/11/2012 un contrat qui permet de financer 30 % d'un projet intitulé : « Intégration de la filière des bois tropicaux d'Afrique Centrale et de l'Ouest dans les mécanismes FLEGT et REDD+ », connu sous l'acronyme « FLEGT-REDD » et subventionné par le Fond Français pour l'Environnement Mondial (FFEM). Le projet consiste en 5 composantes dont la composante 2 « APV » fait l'objet de l'actuel Accord.

L'ATIBT est également attributaire d'une subvention de l'Union européenne dont le contrat a été signé le 10/12/2014, et qui contribue à la mise en œuvre du projet « FLEGT-REDD ». Le contrat est intitulé : « Renforcement des capacités des associations professionnelles du secteur privé forestier d'Afrique Centrale et de l'Ouest afin de permettre une meilleure intégration de ce dernier dans le Plan d'Action FLEGT » et connu sous l'acronyme « FLEGT-IP ». Le projet nécessite un cofinancement de 48% de la somme du contrat.

Le présent accord de collaboration entre les Parties, permettra de continuer les activités mises en œuvre sous le premier contrat avec la Commission Européenne (N° DCI-ENV/2013/335-082), sur base des financements des projets FLEGT-REDD et FLEGT-IP de l'ATIBT, conformément au partenariat signé le 22/02/2013.

Cette nouvelle collaboration du SPIB avec l'ATIBT, s'inscrit dans le même sens que les premiers projets mis en œuvre, à savoir continuer le renforcement de capacité du secteur privé ivoirien dans le processus FLEGT. La présente étude fait partie des activités à mettre en œuvre dans le cadre de cet accord de collaboration entre le SPIB et l'ATIBT.

La réalisation d'une « cartographie détaillée des acteurs du secteur privé de la filière forêt-bois » de la Côte d'Ivoire permettra, par une meilleure connaissance des Associations professionnelles (AP), des acteurs individuels formels et informels impactant la question forestière, de mieux les motiver et les impliquer dans le processus APV/FLEGT en cours, et d'améliorer la qualité de la communication, des échanges pour une meilleure appropriation des concepts, d'améliorer la problématique de la gestion forestière par une politique ciblée et adaptée.

## **I.2. Objectifs de l'étude**

L'objectif général de l'étude est l'élaboration d'une cartographie des différents acteurs du secteur privé de la filière forêt-bois en Côte d'Ivoire. Il s'agira de capitaliser et compléter les études déjà conduites afin de mettre en place une base de données fournissant des acteurs de la filière. Ces données devront prendre en compte le type d'activités, la zone d'activités, l'importance, la place dans la chaîne de production, le niveau de syndicalisation, et l'implication dans le processus APV/FLEGT. Ce travail permettra également d'identifier les Associations Professionnelles (AP) pour les différentes catégories d'acteurs du secteur privé de la filière forêt-bois, et leur représentativité pour le secteur privé forestier ivoirien dans le cadre des négociations de l'APV/FLEGT.

Il s'agira spécifiquement de :

- collecter et analyser les rapports des études d'acteurs effectuées précédemment (**Béligné 2017 ; Konan 2019**) ;
- effectuer des missions dans les principales délégations administratives du Ministère des Eaux et Forêts (MINEF), de la SODEFOR et de la Chambre Nationale des Métiers de Côte d'Ivoire (CNMCI) en vue d'identifier et de lister avec précision et certitude les acteurs connus ;
- faire une enquête auprès des acteurs non officiellement identifiés ;
- organiser des rencontres avec les acteurs cibles pour un élargissement de la base de données.

## **I.3. Les livrables**

Un rapport technique incluant :

- un schéma de la chaîne de production du bois ivoirien, depuis la forêt jusqu'aux marchés nationaux et internationaux, avec les différentes catégories d'acteurs intervenant à ces différents maillons de la chaîne ;
- une analyse des flux de bois (incluant quantités) ;
- une description des acteurs du secteur privé, classés par catégorie (nombre de sociétés, taille des entreprises, types de produits, marchés, sources et moyens d'investissements, niveau de syndicalisation, niveau de formalisation, niveau d'implication dans les processus APV FLEGT et REDD+, principales préoccupations vis-à-vis de la législation, moyens préférés de communication, et d'éventuels autres sujets importants pour la politique et la gouvernance forestière encore non mentionnés ;

Et en annexes :

- une liste des associations professionnelles intervenant dans la filière forêt-bois et leurs membres respectifs ;
- une liste des sociétés non-syndicalisées avec mention de leur catégorie et si possible leurs coordonnées ;
- une liste des permis forestiers (classés par type de permis) et leurs attributaires ;
- une liste des usines de transformation (classées par ville), leurs types de productions et leurs propriétaires. I.4. Approche méthodologique

### **I.4.1. Collecte des données**

Nous avons combiné la recherche bibliographique et les enquêtes de terrain pour collecter les données nécessaires. La revue bibliographique s'est appuyée également sur les études antérieures menées sur l'identification des acteurs du secteur privé de la filière forêt-bois en Côte d'Ivoire et de leurs activités (**Béligné 2017 ; Konan 2019**), dans le cadre de précédents projets conduits par le SPIB.

#### **I.4.1.1. Revue documentaire**

Elle consiste en une collection de toutes les sources pertinentes d'informations en lien avec la problématique de l'étude et de consulter certains supports physiques selon leur disponibilité auprès des acteurs cibles. Cette étape a permis de :

- regrouper les documents (rapports, études, annuaires, statistiques pertinents, émanant des organismes et des structures...) relatifs aux acteurs privés du secteur forêt-bois ;
- collecter les informations relatives à leur implication au processus FLEGT et leur répartition sur l'étendue du territoire national afin de les cartographier.

L'actualisation et la compilation de ces informations ont permis de faire une proposition de la typologie des acteurs avec des éléments caractéristiques pertinents.

#### 1.4.1.2. Enquêtes de terrain

Nous avons rencontré les services du Ministère des Eaux et Forêts (MINEF), de la SODEFOR et de la Chambre Nationale des Métiers de Côte d'Ivoire (CNMCI). Des prospections ont également été conduites auprès des acteurs privés du secteur bois : les exploitants forestiers, les industriels du bois, les artisans et métiers du bois, les commerçants du bois et les syndicats de la filière forêt-bois. Dans chacune des localités visitées, ces acteurs ont été interrogés selon une grille d'entretien semi-dirigé (**Annexe A**). Les entretiens effectués étaient individualisés afin de garantir l'indépendance et la confidentialité des informations auprès de nos interlocuteurs.

#### 1.4.2. Traitement des données

À partir des informations recueillies, la cartographie à réaliser s'est appuyée sur la typologie des différents acteurs et leur répartition et importance à l'échelle nationale. Pour la localisation desdits acteurs, nous avons effectué un zonage du territoire ivoirien, en le subdivisant en cinq zones régionales, à savoir : le Centre, l'Est, le Nord, l'Ouest et le Sud (**Figure 1**).

Ces zones regroupent chacune, des régions administratives en fonction de leur situation géographique (**Tableau 1**).

De cette méthode de zonage, nous avons évalué la concentration des différents types d'acteurs identifiés dans chacune des zones définies par une estimation de la moyenne de superficie pour un acteur. Ce ratio est exprimé par : Km<sup>2</sup>/acteur. Plus cette moyenne est élevée, plus le taux d'occupation de la zone par le type d'acteurs est faible.

Le logiciel Excel a été utilisé pour le traitement arithmétique des données d'une part, et pour la réalisation des courbes et diagrammes d'autre part.

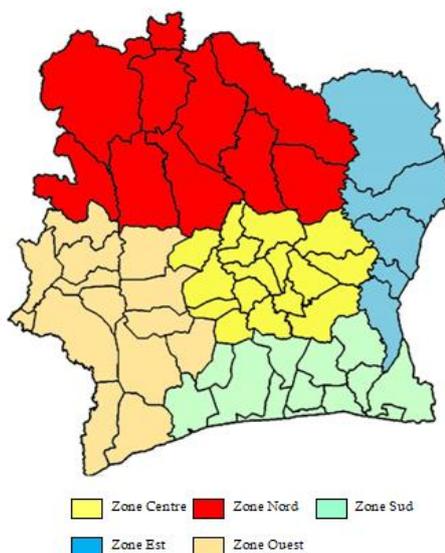


Figure 1 : Carte de zonage du territoire national adoptée pour l'étude

Tableau 1 : Définition des différentes zones d'étude et leurs régions rattachées

Zone	Superficie	Régions
Centre	44.155 km <sup>2</sup>	Bélier, Gbêkê, Iffou, Marahoué, Moronou, N'Zi, District de Yamoussoukro
Est	45.330 km <sup>2</sup>	Boukani, Gontougo, Indénié-Djuablin
Nord	45.330 km <sup>2</sup>	Boukani, Gontougo, Indénié-Djuablin
Ouest	71.457 km <sup>2</sup>	Cavally, Gôh, Guémon, Haut-Sassandra, Nawa, San-Pédro
Sud	47.718 km <sup>2</sup>	District d'Abidjan, La Mé, Agnéby-Tiassa, Gbôklé, Grands Ponts, Lôh-Djiboua, Sud-Comoé

## **PARTIE II. GENERALITÉS DE LA FILIERE FORÊT - BOIS**

### **II.1. Généralités physiques de la Côte d'Ivoire**

La Côte d'Ivoire est située en Afrique de l'Ouest, entre 4°30 et 10°30 de latitude Nord et entre 2°30 et 8°30 de longitude Ouest, couvrant une superficie de 322.463 km<sup>2</sup>. Elle est limitée au Sud par l'Océan Atlantique, au Nord par le Mali et le Burkina Faso, à l'Est par le Ghana et à l'Ouest, par le Libéria et la Guinée.

#### **II.1.1. Relief**

De façon générale, le relief de la Côte d'Ivoire est peu contrasté. Toutefois, on observe de légères hausses de l'altitude lorsqu'on part du Sud-Est vers le Nord-Ouest. On distingue trois grands types de relief, à savoir les plaines, les plateaux et les massifs montagneux.

Les plaines s'étendent au sud du pays, où les altitudes varient de 0 à 200 m de la mer vers l'intérieur. Elles sont étroites à l'Ouest où elles disparaissent par endroits ; vers l'Est, elles s'élargissent en même temps que se développe un système lagunaire. À l'intérieur du pays, les altitudes s'élèvent légèrement dans un paysage sans ligne directrice.

Les plateaux s'observent en majorité dans le Nord du pays, avec des altitudes allant de 200 à 500 mètres. Toutefois pour ces deux types d'horizons, on note une rupture marquée par la présence de relief isolé, les inselbergs, prenant la forme d'alignements de collines, de buttes tabulaires ou de dômes granitiques.

Quant aux montagnes, on les retrouve essentiellement à l'Ouest et au Nord-Ouest du pays. Ces zones constituent l'extrémité orientale d'une région montagneuse appelée la « dorsale guinéenne ». Elles se différencient de ce schéma général de plateaux et plaines par un contraste plus net du relief élevé dont les sommets dépassent 1000 mètres d'altitude (Mont Nimba à 1753 m).

#### **II.1.2. Sols**

Le territoire ivoirien est recouvert par quatre groupes de sols, à savoir :

- les sols ferrallitiques désaturés qui sont les plus répandus et on distingue trois types essentiels : (i) sols ferrallitiques fortement désaturés caractéristiques des régions pluvieuses (plus de 1.500 mm de précipitations) et recouvertes de forêts denses, (ii) les sols ferrallitiques fortement désaturés qui correspondent aux régions où la pluviométrie est atténuée et (iii) les sols ferrallitiques moyennement désaturés qu'on retrouve dans la moitié Nord de la Côte d'Ivoire à l'exception du Nord-Ouest ;
- les sols ferrugineux tropicaux qui occupent le centre du pays à l'intérieur duquel existe une zone de transition caractérisée par le phénomène de cuirassement ferrugineux pouvant prendre une importance considérable lorsque la couverture végétale disparaît.
- les sols sur roches basiques caractérisés par des éléments grossiers de fragments de roches plus ou moins altérés et ferruginisés et de petites concrétions noires du type « plomb de chasse » (**Mennier, 1978**). Ces sols occupent principalement les chaînes de collines du complexe volcano-sédimentaire et sont fréquemment juxtaposés ;
- les sols hydromorphes dont les caractères sont dus à une évolution dominée par l'effet d'un excès d'eau. Ils sont localisés dans des zones à écoulement difficile (bas-fonds) dans les plaines d'inondation des cours d'eau et dans les sables littoraux.

### II.1.3. Hydrographie

Le réseau hydrographique est dominé par quatre grands fleuves qui traversent le pays du nord au sud : Comoé, Bandama, Sassandra et Cavally. Aussi, il existe un important réseau lagunaire longeant le littoral et composé principalement de trois systèmes (Ebrié, Grand-Lahou et Aby). Il faut y ajouter les nombreux fleuves côtiers dont l'Agneby, la Bia, la Mé et le Tanoé et quelques affluents du Niger et de la Volta Noire. Ces fleuves assurent des apports en eau très importants mais l'irrégularité saisonnière est grande.

### II.1.4. Climat

La Côte d'Ivoire se situe dans le domaine des climats chauds de la zone intertropicale. Sur l'ensemble du territoire, on rencontre en général quatre saisons dont deux saisons sèches et deux saisons pluvieuses. Lorsqu'on part du Sud vers le Nord, à l'exception de la zone montagneuse, les précipitations sont moins abondantes et les températures s'élèvent. Le régime pluviométrique est lié aux déplacements du front intertropical (FIT). Ces déplacements permettent de distinguer quatre types de climats selon la latitude :

- le climat attéen qui s'étend sur la majeure partie de la forêt méridionale ;
- le climat baouléen qu'on retrouve au Centre de la Côte d'Ivoire ;
- le climat soudano-guinéen, typiquement tropical et qui règne dans le Nord du pays ;
- le climat de montagnes qui est localisé dans l'Ouest du pays où la température diminue avec l'altitude quand les précipitations augmentent.

### II.1.5. Végétation

Les groupes de paysages végétaux rencontrés sont sujets des différentes zones climatiques, des particularités du relief et des influences humaines. On distingue, du Sud au Nord, trois zones biogéographiques distinctes :

- la zone du Sud et de l'Ouest située en dessous du 8<sup>ème</sup> parallèle, excluant le « V Baoulé ». Longtemps couverte par une forêt primaire, elle comprend notamment la forêt littorale composée d'espèces plus ou moins halophiles, la forêt de mangrove le long des systèmes lagunaires du pays avec des palétuviers, la forêt dense sempervirente et les forêts et savanes de montagnes. Actuellement, cette zone du Sud et de l'Ouest présente un aspect de forêt secondaire, avec des jachères et quelques îlots de forêts primaires (Taï et l'Ouest montagneux) au sein desquels on rencontre certaines essences telles *Musanga cecropioides* (Moraceae), *Nesogordonia papaverifera* (Sterculiaceae), *Diospyros spp.* (Ebenaceae), *Turraeanthus africana* (Meliaceae) et *Tarrietia utilis* (Sterculiaceae) ;
- la zone intermédiaire dite zone de transition ou préforestière avec le « V Baoulé ». Elle comporte une mosaïque de milieux, composés de forêt mésophile (ou semi-décidue) et de savane guinéenne. Elle renferme diverses espèces végétales dont *Khaya grandifoliola* (Meliaceae), *Khaya ivorensis* (Meliaceae), *Celtis spp.* (Ulmaceae), *Triplochiton scleroxylon* (Sterculiaceae) et *Nesogordonia papaverifera*. Cette variété de milieux explique la présence d'un nombre élevé d'espèces animales
- la zone de savane soudanaise qui est située au-dessus du 9<sup>ème</sup> parallèle, avec des couloirs de forêts galeries et ses forêts claires est composée de savanes arborées et arbustives. On y retrouve par endroits, *Daniella oliveri* (Caesalpiniaceae), *Isobertinia doka* (Caesalpiniaceae) et *Azalia africana* (Caesalpiniaceae). C'est une région particulièrement riche en grands ongulés, primates et oiseaux.

## **II.2. La filière bois en Côte d'Ivoire**

### **II.2.1. Généralités et évolutions**

La situation actuelle de la forêt ivoirienne n'est pas réellement connue. Cela est principalement dû à l'absence d'études récentes sur l'évaluation de la couverture forestière. Le dernier Inventaire Forestier National (IFN), date de 1978. L'Inventaire Forestier Faunique National (IFFN) en cours actuellement, financé dans par le C2D permettra d'avoir une meilleure connaissance de l'état de la forêt ivoirienne, proche de la réalité. La Côte d'Ivoire a connu un fort recul de sa couverture forestière de 1960 à nos jours. En effet, de 16 millions d'hectares de forêts au début du siècle, les superficies résiduelles de forêts représentent aujourd'hui moins de 3,4 millions hectares, soit un rythme de disparition supérieur à 200 000 hectares par an (**BNETD/Programme UNREDD, 2015**).

Les causes de ce recul sont connues : l'agriculture extensive, l'exploitation mal maîtrisée des forêts pour satisfaire les besoins de bois d'œuvre et de bois énergie, l'insuffisance de la capacité de la puissance publique à faire respecter sur le terrain ses textes censés protéger les forêts. La poursuite de cette tendance aurait des conséquences dramatiques au plan écologique et économique mais aussi social du fait des tensions provoquées par la course à l'occupation illégale de terres. À titre d'exemple, le poids économique du secteur bois et de l'agriculture au cours la décennie 1980 était estimé à 30 % du PIB (**Coulibaly, 1998 ; Ibo & Kessé, 1998**).

L'histoire de l'évolution de la couverture forestière de la Côte d'Ivoire, indique que l'exploitation forestière remonte à l'époque coloniale avec vingt (20) essences impliquées en 1927. Avec l'avènement des unités industrielles d'exploitation, l'exploitation ligneuse a connu une explosion au point où le nombre d'espèces principales exploitées dans les forêts ivoiriennes était estimé à quarante-sept (47) au début des années 2000 (**Verdeau & Ekanza, 1992 ; SODEFOR, 2002**). Avec la raréfaction de la ressource ligneuse, du fait de la régression des surfaces forestières, la production forestière est aujourd'hui en baisse. En effet, évaluée à plus de 5 millions m<sup>3</sup> en 1970, elle est passée à environ 1,2 millions m<sup>3</sup> en 2020 (**MINEF, 2019**).

Parallèlement à cette baisse de la production forestière, le poids économique de l'exploitation forestière connaît également une régression. En effet, ayant contribué entre 1960 et 1980 à l'essor économique et social de la Côte d'Ivoire, la participation de la filière bois dans l'économie nationale est aujourd'hui en net recul, au point où elle représentait moins de 1 % du PIB en 2019 (**MINEF, 2019**). Toutefois le secteur forestier représente la quatrième source de recettes d'exportation en valeur et demeure un gros pourvoyeur d'emplois avec environ 50 000 emplois directs (**OIBT, 2008 ; Finifter, 2010**).

Face au péril qui guette les forêts ivoiriennes, le gouvernement ivoirien a entrepris de nombreuses initiatives en vue de freiner la dégradation forestière et de restaurer le couvert forestier.

En 1988, le Plan directeur forestier pour la période 1988-2015 a été adopté. Il poursuivait cinq objectifs majeurs :

- le maintien du potentiel exploitable de la forêt naturelle ;
- la restauration du couvert végétal via le reboisement en zones préforestière et de savane ;
- le reboisement et l'aménagement des forêts classées ;
- l'augmentation des rendements d'exploitation via une modernisation des méthodes et techniques d'exploitation notamment ;
- l'amélioration de la transformation et la commercialisation des ressources forestières.

En 1998, un premier bilan diagnostique de la politique forestière a été réalisé suite à la mise en œuvre du Projet Sectoriel Forestier phase 1 (PSF1) de 1991 à 1996, lequel devait permettre d'atteindre les objectifs du Plan Directeur Forestier (PDF). Suite à ce bilan, une nouvelle politique forestière a été déclarée en septembre 1999 en vue d'une gestion durable des ressources forestières et le programme cadre de gestion des forêts de 2001 a permis de dresser le bilan des acquis et des déficits afin de proposer de nouvelles orientations de politique forestière.

Par ailleurs, en 2005, le Programme National de Reboisement (PNR) a été validé. À ce jour, faute de financement, il n'a pas pu être mis en œuvre entièrement. De plus, la politique forestière et le plan stratégique de mise en œuvre 2010-2015 ont retracé l'historique de l'avancée du Plan Directeur Forestier en dressant un bilan de la politique forestière de 1960 à 2009. De nouveaux objectifs pour la période 2010-2015 ont été définis avec une stratégie de mise en œuvre.

Aussi, un Plan National de Développement (PND 2016-2020) est-il en cours de mise en œuvre. Il a procédé à un diagnostic du secteur forestier et définit des actions d'intervention, à travers l'effet 4 (la gestion durable des ressources naturelles et les capacités d'adaptation et d'atténuation des effets du changement climatique sont assurées), Impact 2 (l'environnement est préservé et le cadre de vie assaini) de l'axe stratégique iv (développement des infrastructures harmonieusement réparties sur le territoire national et préservation de l'environnement).

En outre, la Côte d'Ivoire a initié en Février 2015, le Forum des États Généraux de la Forêt, de la Faune et des Ressources en Eau de Côte d'Ivoire dans l'objectif de faire un diagnostic des secteurs forestier, faunique et des ressources en eau et d'adopter une planification et une stratégie de gestion durable pour les 40 années à venir. Malheureusement, après les ateliers de validation des études diagnostic, le processus de planification stratégique n'est pas allé à son terme. Enfin, afin de faire face aux défis actuels de réduction de la couverture forestière et d'occupation prononcée des forêts classées, la Côte d'Ivoire a initié l'élaboration d'une nouvelle stratégie nationale de préservation et de réhabilitation des forêts en Côte d'Ivoire. Pour cette stratégie en cours de finalisation, des concertations ont lieu avec la société civile, le secteur privé et les partenaires techniques et financiers.

- La gestion du secteur forestier a fait l'objet de nombreuses réglementations de 1965 à 2014. En effet, le secteur a pendant de nombreuses décennies été régulé principalement par la loi N° 65-425 du 20 décembre 1965. Mais depuis 2014, le texte législatif en vigueur est la loi N° 2014-427 du 14 juillet 2014. De manière très synthétique, le code forestier 2014 remplace le code forestier de 1965 qui s'est avéré inadapté aux nouvelles exigences socio-économiques, techniques et environnementales de la Côte d'Ivoire. Ce texte introduit de nouvelles règles et plus particulièrement, il :
- introduit une nouvelle définition de la forêt et prend en compte toutes les dimensions socio-économique, éducative, touristique, scientifique et environnementale des forêts à travers une classification fondée, d'une part sur le domaine forestier classé et, d'autre part, sur le domaine forestier protégé (anciennement domaine rural) ;
- définit des objectifs de restauration et de préservation de la ressource forestière (taux minimum de couverture forestière de 20 % du territoire) ;
- vise à renforcer une exploitation pérenne et durable des ressources avec, entre autres, le développement de l'écotourisme et de la biomasse, mais aussi des dispositions concernant la relance de l'industrie et de l'artisanat du bois ;
- redéfinit la gouvernance du secteur et l'implication de toutes les parties prenantes ;
- renforce les fonctions et les pouvoirs de police et de surveillance.
- Les principaux textes juridiques nationaux régissant le secteur forestier sont :
- les décrets d'application de l'ancienne loi n° 65-425 du 20 décembre 1965 portant Code forestier constituant le socle législatif actuellement en vigueur et spécifiquement applicable au secteur forestier ;
- la loi n° 2014-427 du 14 juillet 2014 portant code forestier ;
- la loi n° 96-766 du 3 octobre 1996 portant code de l'environnement ;
- la loi n° 2014-138 du 24 mars 2014 portant code minier ;
- la loi n°98-750 du 23 décembre 1998 relative au domaine foncier rural telle que modifiée par la loi n°2004-412 du 14 août 2004 ;
- la loi n°98-755 du 23 décembre 1998 portant Code de l'Eau ;
- la loi n°2003-208 du 7 juillet 2003 portant transfert et répartition de compétences de l'État aux Collectivités Territoriales.

La Côte d'Ivoire a adhéré aux principales conventions, Accords et Traités internationaux qui sont en synergie avec la problématique de gestion des ressources forestières. Il s'agit notamment de la Convention sur la Diversité Biologique (Rio, 1992), la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (New York, 1992), la Conventions des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification (Paris, 1994), la Convention Africaine sur la Conservation de la Nature et des Ressources Naturelles (Alger, 1968), la Convention Relative aux Zones Humides d'Importance Internationale Particulièrement comme Habitats des Oiseaux d'Eaux (Ramsar, 1971), l'Accord International sur les Bois Tropicaux (AIBT).

Par ailleurs, la Côte d'Ivoire est engagée dans deux processus de coopération internationale en relation avec la préservation des ressources forestières : le mécanisme REDD+ et le programme APV/FLEGT.

Le 23 mai 2018, le gouvernement ivoirien a adopté la Stratégie Nationale de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts (SPREF), assortie d'un plan d'actions opérationnelles qui permettra à la Côte d'Ivoire de relever son taux de couverture forestière à 20% du territoire national à l'horizon 2045, tout en préservant les dimensions écologiques, sociales et économiques. Les axes de la stratégie nationale se déclinent comme suit :

- amélioration de la Gouvernance forestière ;
- renforcement de la protection des massifs forestiers résiduels ;
- reconstitution des zones forestières dégradées et l'adaptation aux changements climatiques.

Dans le Cadre de l'amélioration de la Gouvernance forestière, l'un des axes majeurs de la Stratégie Nationale est le Programme National d'Amélioration de la Gouvernance Forestière en Côte d'Ivoire (PNAGF-CI), initié en 2019. À toutes ces nouvelles initiatives, il est important de rappeler que la Côte d'Ivoire est engagée dans les négociations d'un Accord de Partenariat Volontaire avec l'Union Européenne depuis Juin 2013 entre autres initiatives déjà existantes, comme le mécanisme REDD+.

Un nouveau Code forestier a été adopté le 23 juillet 2019. Celui-ci consacre de profonds changements dans la législation forestière ivoirienne, avec notamment la création de nouvelles catégories de forêts (agro-forêts, forêts communautaires, forêts sacrées ...) et la disparition d'anciennes catégories (périmètres d'exploitation forestière, PEF) avec l'immatriculation des terres dans les domaines forestiers des personnes morales de droit privé et des personnes physiques. De nombreuses dispositions du nouveau Code forestier doivent encore être précisées par voie réglementaire (décrets ou arrêtés).

Le processus d'élaboration et d'adoption des projets de textes d'application du Code forestier est actuellement en cours et devrait se conclure avant la fin de l'année 2020.

## **II.2.2. L'exploitation forestière**

Elle a débuté en Côte d'Ivoire en 1880 et s'est développée durant la période coloniale. La production de bois d'œuvre et d'ébénisterie a connu un grand essor après l'indépendance. Le volume des coupes devient très important dans les années 1970. Il atteint son niveau le plus élevé en 1977 (5.321.000 m<sup>3</sup>) avant de décroître jusqu'à 2 millions de m<sup>3</sup> aujourd'hui (MINEF).

La réforme de l'exploitation forestière a été introduite par le décret n° 94-368 du 1<sup>er</sup> juillet 1994 pour améliorer la gestion de l'exploitation forestière, valoriser la ressource ligneuse par une transformation plus poussée du bois, réhabiliter le domaine forestier par des activités de reboisement et assainir la profession d'exploitant forestier. L'exploitation forestière se pratique désormais en dessous du 8<sup>ème</sup> parallèle dans des périmètres d'exploitation forestière (PEF), d'une superficie minimale de 25.000 ha.

Les principaux produits de l'exploitation forestière sont d'une part le bois-énergie, à savoir le charbon (**Figure 2**) et le bois de chauffe (**Figure 3**) et d'autre part, les bois d'œuvre et de service. La consommation de bois de feu et de charbon de bois est difficile à évaluer parce qu'étant rarement et difficilement répertorié par les statistiques des États. Les besoins en bois de feu augmentent avec l'accroissement de la population et constituent une cause majeure de déboisement dans les régions de savane ainsi qu'au voisinage des centres urbains. La production de bois de feu a été estimée en 1995 à 14 millions de m<sup>3</sup>.

Il est important de souligner, qu'avec le code forestier 2019 qui a vu naître de nouvelles dispositions, de nouveaux concepts, etc., l'exploitation forestière va connaître de nouvelles dispositions réglementaires, déjà en cours d'évaluation et d'élaboration.



Figure 2 : Vue de sacs de charbon de bois



Figure 3 : Vue de bois de chauffe

### II.2.3 Transformation industrielle du bois

L'industrialisation de la transformation forestière en Côte d'Ivoire remonte à l'époque coloniale avec l'installation à Grand-Bassam, de la première unité de sciage en 1918. Depuis cette date, l'industrie du bois a connu un développement régulier puis spectaculaire dans les années 70-80 et s'est diversifiée, se caractérisant par la prédominance d'unités de sciages. Après sa période faste, l'industrie forestière ivoirienne, rencontre aujourd'hui des difficultés dues à la raréfaction de la matière première ligneuse. Ainsi, les bois de tranchage notamment l'Aniégré (*Aningeria robusta*) et le Bété (*Mansonia altissima*), sont devenus rares et de petit diamètre, provoquant une diminution constante de la production industrielle de tranchage.

Cette situation a engendré la fermeture de certaines unités de tranchage. Quant aux unités de sciages, elles font également face à la raréfaction des essences nobles telles que l'Acajou (*Khaya ivorensis*), le Bété, le Niangon (*Tarrietia utilis*), le Makoré (*Tieghemella heckelii*), l'Aboudikro (*Entandophragma cylindricum*) ou le Sipo (*Entandophragma utile*). Par ailleurs, une espèce dont la production s'est accrue au cours de la dernière décennie 1990-2000, à savoir l'Iroko (*Milicia regia*) commence à connaître la même baisse de production que les bois précités.

La production de bois blanc est également en régression constante occasionnant la fermeture de certaines unités de sciage. Seuls les grands groupes industriels, bien que rencontrant des problèmes d'approvisionnement, devraient résister à cette crise de matière première. Ils se délocaliseront en rachetant les petites scieries incapables de supporter la concurrence. Par contre, les unités de déroulage et de fabrication de contreplaqués se développent assez bien pour répondre à la demande locale et du marché. Toutefois, elles pourraient subir dans les années à venir les effets de la décroissance de la ressource combinée à la forte demande de marché mondial.

Les activités des industries du bois sont qualifiées de première transformation. Pour répondre à la demande locale et mondiale, les unités de déroulage et de fabrication de contre-plaqués s'installent de plus en plus. Par ailleurs, l'imposition des quotas à l'exportation sur les sciages verts, ont conduit les unités de sciages à évoluer vers les deuxième et troisième transformations. Les spécifications du paysage industriel du bois se résument en des unités (i) de sciage, (ii) de déroulage, (iii) de tranchage et (iv) de fabrications de contre-plaqués (**Figure 4 et Tableau 2**).

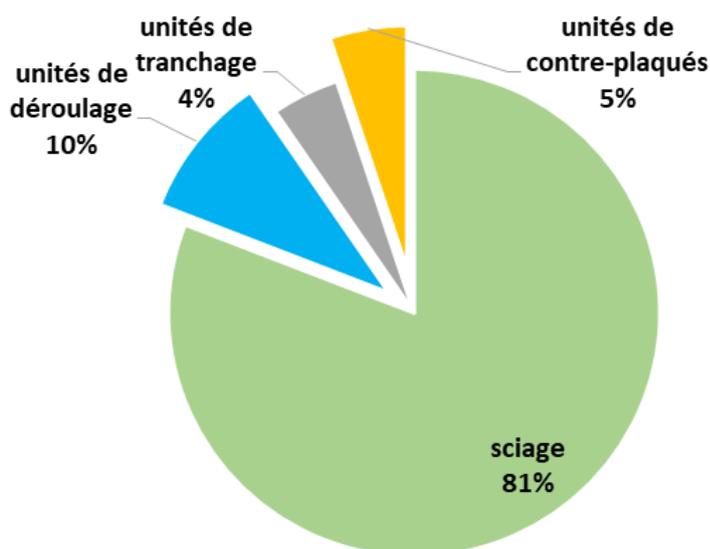


Figure 4. Spectre de répartition des industries forestières par type d'activité

Tableau 2. Récapitulatif des activités des industries du bois

Opération	Procédé
Sciage	C'est un procédé d'usinage de transformation des grumes ou billes de bois par découpe au moyen d'outils appelés scies. Par un processus de plusieurs phases, le sciage convertit les grumes en planches. La première phase appelée équarrissage est une opération de découpe des grumes en morceaux de bois appelés équarris (Figure 5). À la seconde phase, les équarris sont ensuite refendus pour être obtenir des morceaux moins épais, la coupe en longueur (dans le sens de la longueur) ou la coupe en travers (dans le sens de la largeur) permet enfin d'obtenir des planches. Cette activité a une grande importance car elle se situe au début de la transformation du bois.
Déroulage	C'est une action de débitage de bille de bois en une feuille de bois mince et continue au moyen d'une dérouleuse. Pour avoir un bon rendement, cette opération nécessite des essences tendre ou mi-dures, ayant des grumes bien conformées et sans défauts. Par ailleurs, une autre qualité du bois est le bon comportement au séchage qui permet de limiter les risques de fonte et de déformation des placages. Quant aux bois durs ils doivent être préalablement étuvés avant le déroulage. Les deux grandes phases du déroulage sont la préparation des billes et la production des placages.

Opération	Procédé
Tranchage	C'est une opération qui consiste à trancher les billes de bois à l'aide d'une lame. Il existe deux types de tranchage : le tranchage à plat et le tranchage semi-déroulé. Le tranchage à plat est la coupe des quartelots en placage d'épaisseurs uniformes selon une orientation déterminée lors de la fabrication. Le tranchage semi-déroulé est la coupe des quartelots en placage, en les faisant passer contre une lame par une trajectoire circulaire permettant d'obtenir les feuilles selon un angle perpendiculaire aux rayons médullaires.
Production de contreplaqués	Les contreplaqués sont des panneaux de bois ou placages obtenus directement par déroulage de grumes entières écorcées. Ils sont fabriqués avec du bois provenant de diverses essences, aussi bien des résineux que d'autres espèces. La fabrication d'un panneau de contreplaqué nécessite six opérations principales : le déroulage, le tri, l'encollage, le pressage, le ponçage et le sciage.



Figure 5. Équarris de bois issus d'un sciage

#### **II.2.4. Description des types d'acteurs**

La caractérisation des acteurs du secteur privé de la filière forêt-bois en Côte d'Ivoire permet de distinguer trois groupes d'acteurs, à savoir les acteurs primaires, les acteurs secondaires et les acteurs tertiaires.

##### Groupe 1 : acteurs primaires

Ce sont les acteurs concernés au premier rang par l'exploitation du bois, la gestion durable des périmètres forestiers et les unités de transformation du bois. Il s'agit des exploitants forestiers et des industriels du bois.

##### Groupe 2 : acteurs secondaires

Ces acteurs sont concernés par l'intégration de la ressource bois dans le circuit de la consommation, par la commercialisation de bois et la fabrication de meubles et autres produits finis issus du bois. Ce groupe est constitué par les commerçants et les artisans du bois.

##### Groupe 3 : acteurs tertiaires

Ils sont impliqués dans l'organisation des acteurs par une structuration de leurs professions et la prise en compte de leurs différentes préoccupations pour une meilleure rentabilité de leurs activités. Ce groupe est celui des associations professionnelles.

### **II.2.5. La Côte d'Ivoire et le processus FLEGT**

La bonne compréhension des dispositions administratives et réglementaires nationales est nécessaire pour l'implication des différents acteurs du secteur privé de la filière forêt-bois dans la gestion durable des ressources forestières. Le Plan d'Action FLEGT, adopté en mai 2003 par l'Union Européenne (UE) devrait permettre de lutter contre l'exploitation forestière illégale et le commerce associé, avec de nombreuses conséquences, notamment l'appauvrissement des populations et la détérioration de leur cadre de vie, la dégradation des ressources forestières et de l'environnement ainsi que la perte de recettes fiscales pour les pays producteurs.

En effet depuis 2011, la Côte d'Ivoire a initié des consultations en vue de s'engager dans les négociations du FLEGT. Le processus APV/FLEGT est très important pour la Côte d'Ivoire car, les deux tiers (2/3) de ses produits transformés sont destinés au marché de l'UE. Toutefois, la légalité des produits bois exportés reste encore difficile à prouver. Le gouvernement ivoirien a entrepris après la signature de la déclaration commune avec l'Union Européenne, le 13 juin 2013 pour l'ouverture des négociations en vue de conclure un APV, par le biais de son Comité Technique de Négociation (CTN), représentatif de l'ensemble des parties prenantes ivoiriennes concernées, des démarches avec l'UE devant aboutir à la mise en place d'un Accord de Partenariat Volontaire (APV) relatif au commerce de bois (**Cerutti et al., 2015**).

Cet accord est l'un des axes majeurs du plan d'action FLEGT, qui vise la gestion durable des forêts, attestant de l'origine légale du bois importé dans l'UE par la délivrance d'une licence FLEGT. Un point focal APV FLEGT, anime le secrétariat technique permanent, chargé du suivi régulier du processus. La conduite de toutes les activités du processus est placée sous l'autorité d'un Négociateur en Chef, représentant l'État de Côte d'Ivoire. Dans le cadre des négociations de l'APV-FLEGT, la participation des quatre collèges d'acteurs (Administration, Secteur privé, Société civile et Chefferie traditionnelle) à la prise de décisions par le CTN relatives au secteur forêt-bois s'est nettement améliorée.

Le processus APV-FLEGT en Côte d'Ivoire a contribué significativement à accélérer le processus d'élaboration des projets de textes d'application du code forestier 2019. La Côte d'Ivoire a entamé la définition de la légalité du bois et l'élaboration d'un système de traçabilité. Ce système de traçabilité permet de lier chacune des différentes étapes de la chaîne de valeur du bois, depuis son exploitation en forêt jusqu'à sa destination finale, en passant par sa transformation et sa commercialisation. Certains industriels ont déjà obtenu la certification OLB (Origine légale des bois) de leurs bois.

### **II.2.6. La certification en Côte d'Ivoire**

La certification est une procédure par laquelle un organisme agréé et indépendant garantit que les produits d'une société respectent les exigences d'une norme définie.

En octobre 2004, un forum de concertation des parties prenantes appelé Groupe National de Travail de Côte d'Ivoire (GNT-CI) pour la gestion durable des forêts et la certification forestière a été créé. Il est composé de cinq parties prenantes à nombre égal de représentants dont ceux du Gouvernement, ceux de la Communauté Scientifique et Technique, ceux des Opérateurs Économiques du secteur forestier, ceux des Organisations Non Gouvernementales nationales œuvrant dans le domaine de la conservation de la forêt et de l'environnement, et enfin ceux de l'ensemble constitué des communautés locales, des populations et des travailleurs forestiers. Le GNT-CI s'attelle à doter le pays de Principes, Critères et Indicateurs (PCI) pour la gestion durable des divers types de forêts (**Tieha, 2010**).

Des initiatives pour développer la certification forestière FSC ont été menées au cours des années 2007 à 2009 [projet public-privé (PPP) de la GIZ, mis en œuvre sur le Besso Council Forest, géré avec un partenariat entre Industrie et production du Bois (INPROBOIS) et la Société de Développement des Forêts (SODEFOR)]. Sur la base de l'expérience acquise dans la mise en œuvre de ce projet, INPROBOIS a décidé d'aller étape par étape et a commencé avec la certification OLB avant d'envisager la certification FSC (**Teketay & al., 2016**).

Depuis, il n'y a pas eu d'initiative de certification de gestion durable, qui s'avère compliquée à mettre en œuvre en Côte d'Ivoire, en raison d'une part du cadre réglementaire instable, d'autre part du manque de garantie de l'aménagement à long terme, et enfin de la contrainte de ne pouvoir certifier des forêts issues de conversion de forêts naturelles.

Face à ces difficultés, certaines entreprises se sont tournées vers la certification tierce partie de légalité. En Côte d'Ivoire, il y a dans le secteur forestier, trois sociétés certifiées selon la norme OLB (Bureau Veritas), à savoir : INPROBOIS, NSD'A et TRANCHIVOIRE (**Tableau 3**). La certification OLB est un système qui garantit la légalité et l'origine géographique des produits bois.

**Tableau 3. Sociétés d'exploitation forestière certifiées en Côte d'Ivoire**

Entreprise	Certificat	Date de validité
INPROBOIS	OLB-CERT/FC-141001	04/07/2024
NSD'A	OLB-CERT/FC-170703	09/07/2022
TRANCHIVOIRE	OLB-CERT/FC-036940	05/04/2023

### **PARTIE III. CARTOGRAPHIE DES ACTEURS DE LA FILIÈRE FORÊT - BOIS**

#### **III.1. Les exploitants forestiers**

##### **III.1.1. Caractérisation**

Nous distinguons deux types d'acteurs de l'exploitation forestière : (i) les petits exploitants forestiers qui exploitent le bois-énergie et le bois d'œuvre pour une consommation locale et (ii) les exploitants industriels qui exploitent uniquement le bois d'œuvre intégrant la transformation et, dont une partie est vendue à l'international.

Les exploitants forestiers sont des personnes physiques ou morales ou des groupements de personnes ou associations détenant un agrément d'exploitant forestier leur permettant l'exploitation de bois d'œuvre, de bois-énergie ou de charbon de bois. Leur activité est encadrée par l'Administration forestière qui s'appuie sur la réforme de l'exploitation forestière dans le souci de gérer durablement la ressource. Les dispositions en vigueur permettent aux exploitants de s'approvisionner à partir de périmètres d'exploitation forestière (PEF) dont ils sollicitent l'attribution auprès de l'Administration forestière.

Par ce mécanisme, ils peuvent exploiter la ressource tout en développant des mesures de gestion durable (inventaire et surveillance de la ressource exploitable et d'avenir, planification de l'exploitation). Pour les exploitants de bois d'œuvre, les activités sont essentiellement le billonnage et l'équarrissage de bois pouvant servir à l'exportation. Des dispositions légales obligent les petits exploitants nationaux agréés à se regrouper en groupements d'exploitants d'au moins sept (7) marteaux individuels afin de faire face à certaines difficultés telles que :

- les moyens matériels et financiers nécessaires pour leur activité ;
- la raréfaction des espèces de bois d'œuvre ;
- la disparition progressive des espèces de plus grande valeur ;
- la réduction des diamètres ;
- l'intéressement progressif pour les bois issus de plantation Teck (*Tectona grandis*) et Gmelina (*Gmelina arborea*).

Cette réglementation conditionne l'attribution de périmètres d'exploitation forestière aux groupements.

##### **III.1.2. Nombre d'acteurs et localisation**

Nous avons identifié au total, deux cent soixante-quatre (264) exploitants forestiers sur l'étendue du territoire national (**Annexe B**). Ces exploitants se répartissent entre des groupements, des sociétés et des individus, avec des capitaux ivoiriens pour l'essentiel des opérateurs (**Tableau 4**). Compte tenu de leur itinérance, les exploitants forestiers ne peuvent pas être localisés dans des zones spécifiques. En effet, leurs activités sont menées sur la base d'autorisations qui leur permettent d'exploiter des périmètres forestiers disséminés sur toute l'étendue du territoire national.. Ainsi, ces conditions d'exercice de leurs activités expliquent la difficulté pour eux de s'établir à un endroit fixe. Cependant, tous ces opérateurs forestiers exercent leurs activités dans la partie du territoire située au-dessous du 8<sup>ème</sup> parallèle. Du fait de la réglementation actuelle, leurs sources légales d'approvisionnement sont les Périmètres d'Exploitation Forestière (PEF) et les Forêts Classées dans lesquelles les coupes de du bois peuvent être autorisées. L'accès aux PEFs et aux Forêts Classées est autorisé par le Ministre en Charge des forêts, conformément à la réglementation en vigueur (Code Forestier 2019)..

**Tableau 4. Répartition des exploitants forestiers**

Catégorie d'exploitants	Nombre d'agrément			TOTAL	Origine des capitaux	
	Groupements	Sociétés	Individus		Locale	Étrangère
Bois d'œuvre	34	62	18	114	114	0
Bois énergie	0	4	146	150	150	0
<b>TOTAL</b>	<b>34</b>	<b>66</b>	<b>164</b>	<b>264</b>	<b>264</b>	<b>0</b>

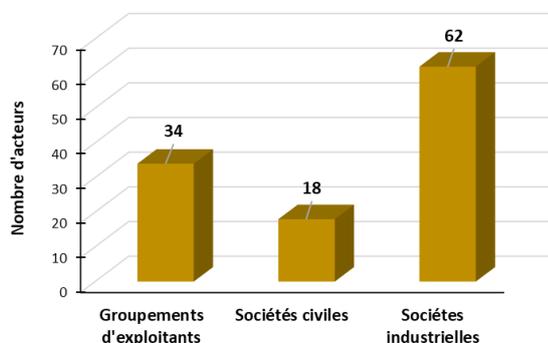
### III.1.3. Typologie des exploitants

Deux types d'acteurs exploitant la ressource ligneuse sont identifiés : il s'agit des exploitants de produits primaires et les exploitants de produits secondaires.

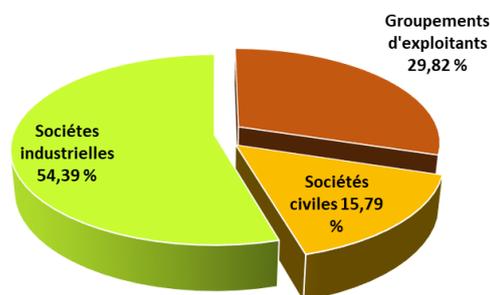
#### III.1.3.1 Exploitants de bois d'œuvre

Ce sont les opérateurs situés en tête de la chaîne de valeur de l'exploitation de la ressource ligneuse. Cette catégorie comprend cent quatorze (114) acteurs repartis en trois entités. Il s'agit de groupements d'exploitants forestiers, d'industriels et de sociétés individuelles exerçant en partenariat avec d'autres exploitants forestiers. Au niveau des groupements d'exploitants forestiers, nous enregistrons trente-quatre (34) groupements qui constituent 29,82 % des acteurs (**Figures 6 et 7**). Également, soixante-deux (62) industriels disposant d'un agrément d'exploitation forestière sont recensés. Leur effectif représente 54,39 % de celui des opérateurs (**Figures 6 et 7**). Quant aux sociétés individuelles, elles sont au nombre de dix-huit (18), représentant ainsi 15,79 % des exploitants forestiers (**Figures 6 et 7**).

L'analyse de ces résultats nous révèle que l'exploitation de bois d'œuvre est dominée par les industriels. Ils représentent plus de la moitié des acteurs de cette catégorie.



**Figure 6. Histogramme des effectifs des exploitants forestiers**



**Figure 7. Spectre de répartition des exploitants forestiers**

### III.1.3.2. Exploitants de produits secondaires

Au total, cent cinquante (150) exploitants de produits secondaires sont identifiés. Ceux-ci se répartissent entre vingt-neuf (29) exploitants de bois de chauffe et cent-vingt-un (121) exploitants de charbon de bois (Figure 8). En termes de représentativité, les exploitants de bois de chauffe constituent 19,33 % des exploitants de produits secondaires, tandis que les exploitants de charbon de bois en représentent 80,67 % (Figure 9).

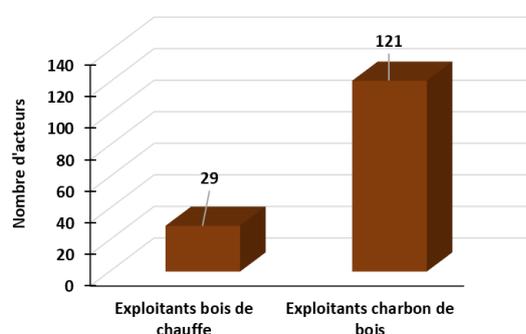


Figure 8. Histogramme des effectifs des exploitants de produits secondaires

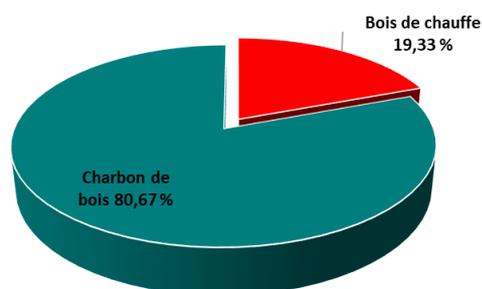


Figure 9. Spectre de répartition des exploitants de produits secondaires

## III.2. Les industriels du bois

### III.2.1. Caractérisation

Ce sont des opérateurs disposant d'agréments de transformateur industriel, d'installation et de fonctionnement d'usine pour mener leurs activités. Par ailleurs, ils peuvent bénéficier d'agréments (vu ci-dessus) pour l'exploitation forestière dans le domaine rural (PEF) et dans certaines forêts classées pour une meilleure maîtrise de leur approvisionnement et une contribution à la gestion durable de la ressource. Afin d'avoir accès aux marchés internationaux, ces opérateurs doivent disposer d'un agrément d'exportateur de produits ligneux, pour vendre leurs produits sur les marchés internationaux.

### III.2.2. Acteurs et localisation

Selon notre étude, nous dénombrons cent trente-deux (132) industriels transformateurs de bois agréés sur l'ensemble de la Côte d'Ivoire (Annexe C). En dehors de trois unités industrielles installées à Bondoukou (2) et Touba (1), toutes ces sociétés industrielles sont strictement situées au-dessous du 8<sup>ème</sup> parallèle. Concernant la ressource ligneuse, les industriels de bois se ravitaillent auprès des exploitants forestiers et des propriétaires particuliers, mais aussi dans les périmètres d'exploitation forestière et les forêts classées sur la base d'autorisations délivrées par les autorités compétentes.

Dans la zone Centre, se situent huit (8) industriels du bois (Figure 10). Ce nombre représente 6,34 % de l'effectif total de ces acteurs de la transformation du bois (Figure 11). Dans la zone Est du pays où on enregistre dix (10) unités industrielles (Figure 10). Celles-ci constituent 7,04 % de la proportion nationale des industriels de bois (Figure 11). La zone Nord bien qu'étant la plus vaste, ne compte qu'une seule (1) usine (Figure 10). Il s'agit notamment de la compagnie SGB qui est située à Touba. Avec une proportion de 0,7 %, cette zone Nord est la moins représentée (Figure 11). Dans la zone Ouest, l'on note la présence de soixante et un (61) industriels (Figure 10), soit 46,48 % de ces acteurs (Figure 11). Enfin dans la zone Sud, on retrouve cinquante-deux (52) sociétés industrielles de bois (Figure 10). Celles-ci représentent 39,44 % des opérateurs exerçant dans secteur d'activité (Figure 11).

Ces résultats nous indiquent que la grande majorité des industriels du bois se trouvent à l'Ouest et au Sud du pays. Ces deux zones regroupent les trois quarts des unités de l'industrie forestière.

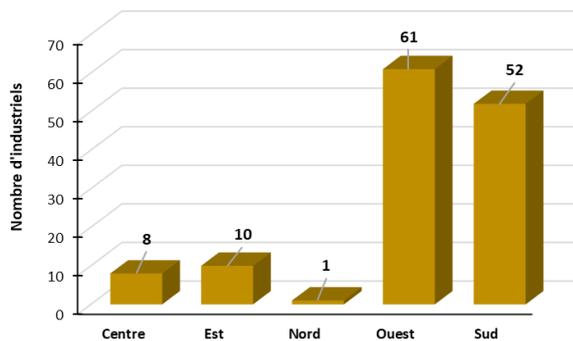


Figure 10. Histogramme de répartition des industriels du bois dans les différentes zones

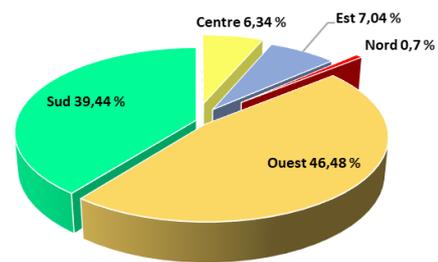


Figure 11. Spectre de répartition des unités industrielles par zone

### III.2.3. Ratio de couverture territoriale

L'observation du **Tableau 5** nous indique que les concentrations des industriels du bois ne sont pas identiques dans les différentes zones du pays. La moyenne de superficie couverte par un acteur est de 5519,38 Km<sup>2</sup>/acteur pour le centre, 4538 Km<sup>2</sup>/acteur pour l'Est, 13758 Km<sup>2</sup>/acteur pour le Nord, 1171,43 Km<sup>2</sup>/acteur pour l'Ouest et 917,65 Km<sup>2</sup>/acteur pour le Sud. Il ressort de ces résultats que l'occupation spatiale par les industriels est plus dense au Sud du pays que dans les quatre autres zones.

Tableau 5. Ratios de couverture des industries du bois

Zone	Centre	Est	Nord	Ouest	Sud
Ratio (Km <sup>2</sup> /acteur)	5 519,38	4 538	113 758	1 171,43	917,65

### III.2.4. Catégorisation des industriels du bois

Selon la capacité de production de leurs unités, nous avons classé les industries du bois en trois catégories : les industries de grande capacité, les industries de moyenne capacité et les industries de petite capacité. La capacité de production encore appelée capacité industrielle théorique (CIT) de transformation du bois est évaluée à partir de l'analyse des équipements de production des unités industrielles. La CIT ne constitue donc pas la production réelle de l'unité industrielle car elle est bien inférieure, à cause notamment des difficultés que rencontrent les acteurs. Toutefois, ce paramètre d'évaluation permet de prendre en compte toutes les industries, quelles que soient leurs dimensions et leurs difficultés d'approvisionnement.

#### III.2.4.1. Catégorie 1 : Industries de grande capacité

Ces industries sont caractérisées par des outils de production performants, un matériel neuf de bonne qualité et une capacité de production importante. À cela, il faut ajouter la bonne qualité de travail grâce à un personnel qualifié et aussi la formation continue du petit personnel par un personnel d'encadrement. Cette catégorie regroupe les unités industrielles pouvant produire au minimum, 75.000 m<sup>3</sup> de bois par an. On y retrouve neuf (9) opérateurs industriels, soit 6,82 % des industries (**Tableau 6**). Ces industries de grande capacité se répartissent entre les zones Est, Ouest et Sud. La zone Est compte une (1) industrie ; quant aux zones Ouest et Sud, elles abritent chacune, quatre (4) industries (**Tableau 6**).

#### III.2.4.2. Catégorie 2 : Industries de moyenne capacité

Ce sont des industries ayant un outil de production très contrasté et variant selon l'opérateur. Ces unités industrielles présentent des circuits de production classiques et basiques. Le niveau de mécanisation est un peu rudimentaire et les conditions d'Hygiène, Sécurité et Environnement (HSE) sont parfois inexistantes.

Dans cette catégorie, on retrouve les industries dont la capacité de production se situe entre 20.000 m<sup>3</sup> et 75.000 m<sup>3</sup>. Ces industriels sont au nombre de soixante-quatre (64), ce qui représente 48,48 % des acteurs (**Tableau 6**). Les industries de moyenne capacité se rencontrent dans toutes les zones du pays. La quasi-totalité d'entre elles se trouve dans zones Sud et Ouest avec respectivement vingt-sept (27) et vingt-cinq (25) industries (**Tableau 6**). Les douze autres industries de moyenne capacité restantes sont partagées entre l'Est (7 industries), le Centre (4 industries) et le Nord avec une (1) seule usine (**Tableau 6**).

### III.2.4.3. Catégorie 3 : Industries de petite capacité

Ce sont des unités industrielles dont les capacités de production sont limitées avec des mains d'œuvre souvent non qualifiée (défaut d'entretien, méconnaissance du matériau bois et des technologies associées, absence de stratégie de production, etc...). Les ouvriers de ces industries sont formés sur le tas. Ce groupe est composé d'industries dont capacité de production est inférieure à 20.000 m<sup>3</sup> de bois débités par an. Elles sont au nombre de cinquante-neuf réparties comme suit (**Tableau 6**) :

- quatre (4) industries au Centre
- deux (2) industries à l'Est
- trente-deux (32) industries à l'Ouest
- vingt-un (21) industries au Sud

**Tableau 6. Caractérisation et répartition des industries selon la capacité de production**

Zones	Catégorie d'industries			Total zone
	Grande capacité	Moyenne capacité	Petite capacité	
Centre	0	4	4	8
Est	1	7	2	10
Nord	0	1	0	1
Ouest	4	25	32	61
Sud	4	27	21	52
<b>Total CIT</b>	<b>9</b>	<b>64</b>	<b>59</b>	<b>132</b>

### III.3. Les commerçants

#### III.3.1. Caractérisation

Ce sont les opérateurs de la filière bois chargés de l'approvisionnement des marchés locaux en produits ligneux. À cet effet, ils représentent le maillon final de la chaîne commerciale du bois exploité en Côte d'Ivoire. Ces acteurs mènent leurs activités en rapport avec les exploitants forestiers et les industriels du bois auprès desquels ils s'approvisionnent en ressource. Il s'agit donc de grossistes et détenteurs de dépôts de bois débités. Ils exercent leurs activités sur la base d'autorisations annuelles délivrées par les services compétents du ministère des Eaux et Forêts. Ces autorisations portent sur la circulation des résidus de sciage et de produits dérivés et sur la détention de dépôts-vente et constituent des titres intérimaires aux agréments de commercialisation. Certains de ces grossistes possèdent des agréments à l'exportation qui leur permettent d'expédier par voie terrestre vers les pays limitrophes et vendre leur ressource ligneuse sur les marchés sous régionaux. La principale difficulté que rencontrent ces acteurs est la raréfaction de la ressource. En pareille situation, deux alternatives sont explorées par ces commerçants :

- des contrats privilégiés avec les usines de première transformation ou avec des transformateurs de résidus de sciage ;
- le recours aux scieurs artisanaux pour leur approvisionnement, cela particulièrement au-dessus du 8<sup>ème</sup> parallèle.

Par ailleurs, la préférence des grossistes non-nationaux (les plus nombreux dans cette activité) pour les marchés extérieurs (sous régionaux) est préjudiciable au marché national. Ces opérateurs expatriés qui sont financièrement huppés sont capables de préfinancer la production escomptée d'une usine sur une période pouvant atteindre un an, sans garantie de satisfaction de commande. Durant la période de répression du sciage à façon, ces acteurs ont connu des moments bien difficiles pour leurs approvisionnements. Cette époque a été marquée par des protestations des acteurs du marché national (revendeurs et consommateurs) à Bouaké contre l'exportation du bois vers les pays voisins.

### III.3.2. Acteurs et localisation

Nous avons répertorié au total, cent quatre-vingt-onze (191) grossistes détenteurs de dépôts de distribution de bois à travers le pays (**Annexe D**). Ces opérateurs s'approvisionnent principalement auprès des industriels du bois.

Dans le Centre du pays, nous rencontrons six (6) commerçants (**Figure 12**), ce nombre correspond à une proportion de 3,14 % des acteurs (**Figure 13**). Dans la zone Est, ce sont quatre (4) commerçants qui sont identifiés (**Figure 12**), soit une proportion de 2,09 % (**Figure 13**). Le Nord comptabilise sept (7) commerçants de bois (**Figure 12**). Ceux-ci constituent 3,66 % des acteurs (**Figure 13**). Dans l'Ouest, le nombre d'acteurs recensés est supérieur à celui de chacune des trois zones précitées, avec un total de dix-sept (17) grossistes (**Figure 12**), soit un taux de 8,90 % (**Figure 13**). Enfin, le Sud regroupe au total cent cinquante-sept (157) commerçants de bois (**Figure 12**). Leur nombre représente une proportion de 82,20 % des acteurs (**Figure 13**).

De ce qui précède, nous pouvons dire que selon la répartition par zone régionale, la majorité de ces commerçants du bois se trouve dans la zone Sud du pays.

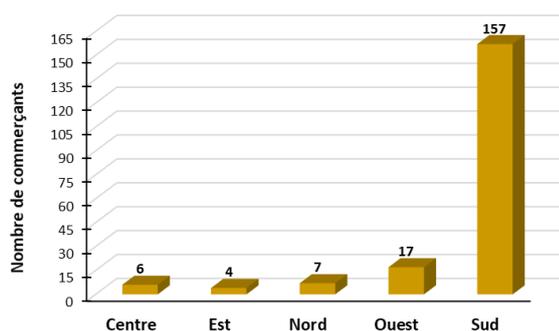


Figure 12. Histogramme des effectifs de commerçants des différentes zones

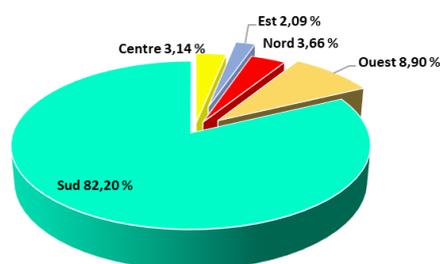


Figure 13. Spectre de répartition des commerçants par zone

### III.3.3. Ratio de couverture territoriale

Les moyennes d'occupation de l'espace de chaque zone géographique sont contenues dans le **Tableau 7**. Nous enregistrons des ratios de 7359,17 Km<sup>2</sup>/acteur pour le Centre, de 11345 Km<sup>2</sup>/acteur à l'Est, de 16251,14 Km<sup>2</sup>/acteur au Nord, de 4203,35 Km<sup>2</sup>/acteur à l'Ouest et de 303,94 Km<sup>2</sup>/acteur au Sud (**Tableau 7**).

Selon ces résultats, il y a une très forte concentration des commerçants du bois dans la partie Sud du pays.

**Tableau 7. Ratios de couverture territoriale des artisans du bois**

Zone	Centre	Est	Nord	Ouest	Sud
Ratio (Km <sup>2</sup> /acteur)	7 359,17	11 345,00	16 251,14	4 203,35	303,94

### **III.4. Les artisans**

#### **III.4.1. Caractérisation**

Dans cette catégorie, on retrouve les professions qui se situent au niveau des deuxième et troisième transformations du bois. En effet, ces métiers fournissent des produits finis à partir de produits de première transformation (produits semi-finis). Il s'agit notamment des menuisiers qui produisent des portes et fenêtres, des ébénistes qui réalisent les meubles et également certains artisans spécialisés en lien avec les professionnels du bâtiment qui construisent les charpentes. Nous pouvons y ajouter les sculpteurs pour la confection de statues ou pirogues, les scieurs artisanaux qui fournissent des planches notamment et les transformateurs de résidus de sciage. Représentés en nombre dans toutes les villes du pays, ces artisans subissent les effets de la raréfaction de la ressource. Aussi, leur secteur d'activité fait face à de nombreuses problématiques.

Il s'agit de :

- difficultés d'approvisionnement en bois de qualité, espèces cibles et bois séchés sur le marché local dû à l'inaccessibilité en prix auprès des entreprises qui préfèrent les marchés internationaux ;
- qualification professionnelle insuffisante ;
- problèmes de gestion financière entraînant une incapacité à constituer des stocks qui permettraient parfois de satisfaire les commandes spontanées et de combler les pénuries de bois séché sur le marché ;
- problèmes de stabilité de la ressource humaine dus à un fort turn-over des apprentis qui s'installent à leur compte et deviennent du coup une concurrence à leur ancien patron.

La majorité de ces professionnels est enregistrée à la Chambre des métiers placée sous la tutelle du Ministère en charge de l'Artisanat. Toutefois, depuis 2011, un arrêté du Ministère des Eaux et Forêts fixe les besoins et conditions de délivrance d'agrément, d'une part et des autorisations d'installation et de fonctionnement de leurs unités, d'autre part. Cette réglementation devra permettre à l'Administration forestière d'assurer le contrôle de leur approvisionnement afin d'améliorer la chaîne de légalité du bois par le système de vérification de la légalité (SVL) d'une part et d'aider au renforcement de leurs capacités techniques et organisationnelles d'autre part.

#### **III.4.2. Acteurs et localisation**

Les artisans du bois sont les acteurs privés de la filière bois les plus répandus sur l'étendue du territoire national. Ce sont au total mille deux cent vingt-quatre onze (1291) individus qui sont répertoriés. Ces acteurs sont inégalement répartis dans les différentes zones régionales définies dans cette étude.

Au Centre du pays, trois cent soixante un (361) individus exerçant des métiers liés au bois sont distingués (**Figure 14**). Leur nombre représente 27,96 % des acteurs identifiés au niveau national (**Figure 15**). Dans la zone Est, nous enregistrons quarante (40) artisans du bois (**Figure 14**), ce qui correspond à 3,10 % de l'effectif national (**Figure 15**). Le Nord regroupe au total deux cent quatre-vingt-trois (283) artisans (**Figure 14**), soit une proportion de 21,92 % des acteurs (**Figure 15**). Les chiffres les plus bas ont été enregistrés dans la zone Ouest avec notamment vingt (20) individus dénombrés (**Figure 14**). La proportion d'artisans de cette zone est estimée à 1,55 % (**Figure 15**). Enfin dans la zone Sud, nous comptabilisons cinq cent quatre-vingt-deux (587) artisans du bois (**Figure 14**). Cet effectif équivaut à 45,47 % du total national (**Figure 15**).

L'observation de ces résultats montre que la zone Sud domine les effectifs des artisans et métiers du bois, avec notamment plus de la moitié des individus recensés.

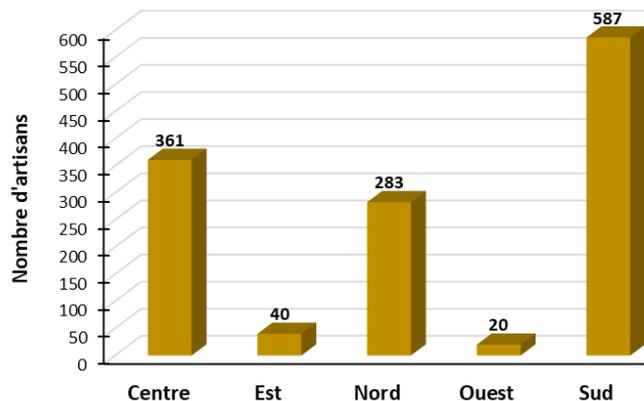


Figure 14. Histogramme des effectifs d'artisans des différentes zones

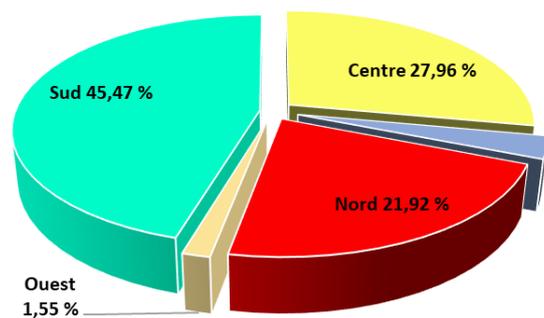


Figure 15. Spectre de répartition des artisans par zone

### III.4.3. Ratio de couverture territoriale

Cette moyenne qui permet d'évaluer la densité des artisans sur une zone géographique donnée est estimée à 122,31 Km<sup>2</sup>/acteur dans la zone Centre (**Tableau 8**). Dans les autres zones du pays, nous enregistrons des ratios de 1134,50 Km<sup>2</sup>/acteur à l'Est, 401,97 Km<sup>2</sup>/acteur au Nord, 3572,85 Km<sup>2</sup>/acteur à l'Ouest et 81,29 Km<sup>2</sup>/acteur au Sud (**Tableau 8**).

Selon l'analyse de ces résultats, la zone Sud est la mieux couverte par les artisans du bois. Ces résultats constituent un indice de la forte utilisation des produits de la transformation de bois au Sud du pays.

Tableau 8. Ratios de couverture territoriale des artisans du bois

Zone	Centre	Est	Nord	Ouest	Sud
Ratio (Km <sup>2</sup> /acteur)	122,31	1 134,50	401,97	3 572,85	81,29

### III.4.4. Typologie des artisans

Dans cette étude, quatre types d'artisans du bois ont été identifiés. Il s'agit des menuisiers-ébénistes, des scieurs artisanaux, des sculpteurs et des transformateurs de résidus de sciage. Au niveau des menuisiers-ébénistes, nous enregistrons mille deux cent trente (1230) acteurs (**Figure 16**). Ces menuisiers-ébénistes constituent 95,27 % de l'effectif total des artisans de bois (**Figure 17**). Les autres types d'artisans sont en nombre relativement faible. En effet, les scieurs artisanaux sont globalement représentés par trente-sept (37) individus (**Figure 16**). Leur effectif correspond à 2,87 % des artisans recensés au plan national (**Figure 17**). Quant aux sculpteurs, nous en dénombrons sept (7) personnes (**Figure 16**), soit une proportion de 0,54 % des acteurs (**Figure 17**). Enfin, les transformateurs des résidus de sciage totalisent dix-sept (17) acteurs (**Figure 16**) dont le nombre représente 1,32 % des artisans de bois (**Figure 17**).

Ces résultats nous montrent que la quasi-totalité des artisans de bois est constituée des menuisiers-ébénistes.

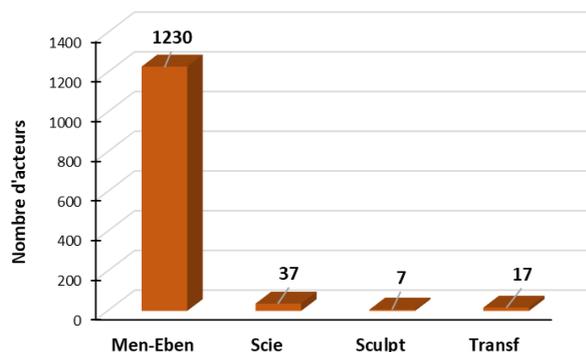


Figure 16. Histogramme des effectifs des différents types d'artisans du bois

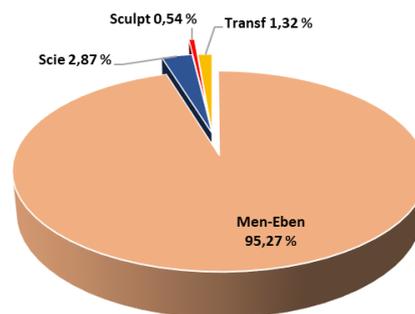


Figure 17. Spectre de répartition des proportions de différents types d'artisans du bois

Men-Eben : menuisiers-ébénistes ; Scie : scieurs artisanaux ; Sculpt : sculpteurs ; Transf : transformateurs de résidus

### III.4.5. Localisation des différents types d'artisans

Selon notre étude, les menuisiers-ébénistes sont repartis dans les différentes régions de la manière suivante : trois cent quatre-vingt-six (386) au centre, trente-huit (38) à l'Est, deux cent quatre-vingt-trois (283) au Nord, neuf (9) à l'Ouest et cinq cent soixante-quatre (564) au Sud (Figure 18). On retrouve vingt un (21) scieurs artisanaux au centre, un (1) à l'Est et à l'Ouest et enfin quatorze au Sud (Figure 18). Du côté des sculpteurs, ce sont trois (3) individus au Centre et quatre (4) individus au Sud que nous enregistrons (Figure 18). Quant aux transformateurs des résidus de sciage, nous répertorions un (1) acteur pour chacune des zones Centre et Est, dix (10) acteurs à l'Ouest et cinq (5) acteurs au Sud du pays (Figure 18).

L'analyse de ces résultats nous révèle que les menuisiers-ébénistes se retrouvent dans toutes les zones de région de Côte d'Ivoire. Hormis à l'Ouest du pays, ils représentent le type d'artisans majoritaires au Centre, à l'Est et au Sud. Le Centre et le Sud sont les deux zones où nous rencontrons tous les quatre types d'artisans, contrairement au Nord qui est la seule zone du pays où il n'y a qu'un seul type d'artisans, à savoir les menuisiers-ébénistes. Les sculpteurs sont absents des zones Est, Nord et Ouest.

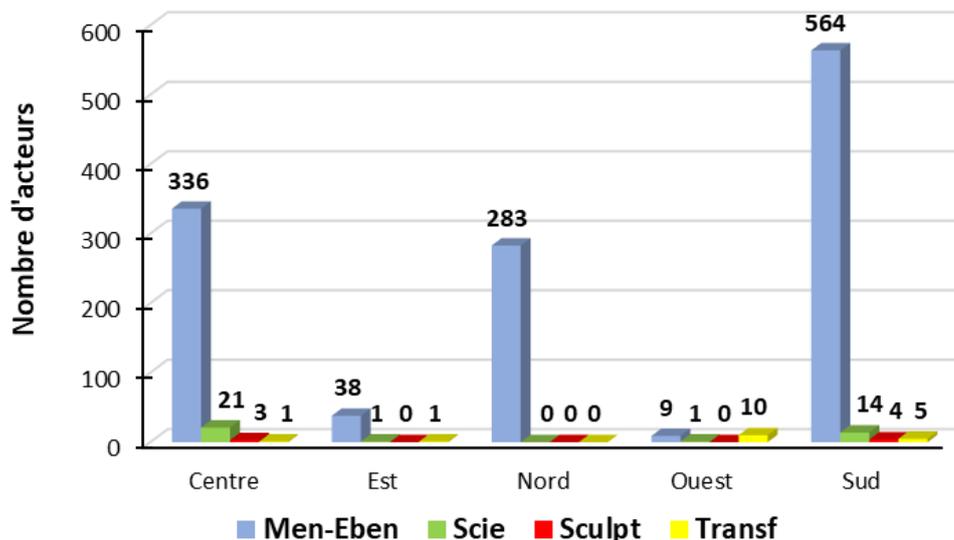


Figure 18. Histogramme de répartition des différents types d'acteurs par zone

Men-Eben : menuisiers-ébénistes ; Scie : scieurs artisanaux ; Sculpt : sculpteurs ; Transf : transformateurs de résidus

### **III.5. Les associations professionnelles**

#### **III.5.1. Rôle**

Les associations professionnelles sont représentées par les syndicats d'acteurs. Ceux-ci sont constitués pour :

- Défendre les intérêts généraux et spécifiques de la corporation ;
- Resserrer les liens de confraternité entre les différents membres et les assister ;
- Collaborer avec les Autorités en général, et le Ministère de tutelle (Ministère des Eaux et Forêts) en particulier ;
- Promouvoir les bois et les produits transformés ivoiriens.
- etc.

Les différents syndicats de la filière Bois (Industriels, Exportateurs et Négociants, Exploitants forestiers, Charbonniers) partagent entre eux, les informations pertinentes pour une meilleure intégration des acteurs.

#### **III.5.2. Présentation des associations professionnelles en Côte d'Ivoire**

Nous avons recensé sept syndicats et fédérations d'acteurs privés exerçant dans la filière bois en Côte d'Ivoire qui cumulent environ cinq cent (500) membres. Il s'agit :

- du Syndicat des Producteurs Industriels de Bois de Côte d'Ivoire (SPIB)
- de la Fédération d'Exploitants Forestiers de Côte d'Ivoire (FENEFCI)
- du Syndicat des Exportateurs et Négociants en Bois de Côte d'Ivoire (SENBCI)
- du Syndicat Ivoirien des Groupements d'Exploitants Forestiers et d'Industriels du Bois (SIGEFIB)
- du Syndicat National des Producteurs de Produits Ligneux de Côte d'Ivoire (SYNAPPL-CI)
- du Syndicat National des Exploitants de Produits Secondaires de la forêt (SYNEPSEFOR)
- du Syndicat des Groupements et Organisations Professionnelles Ivoiriennes du Bois (SYNGOPIB)

Tous ces Syndicats du Secteur Privé, interviennent au plus haut niveau de la négociation APV-FLEGT, par leur présence de leur représentants respectifs au CTN (Comité Technique de Négociation), au nombre de trois représentants (1 pour les Industriels, 1 pour les Exploitants forestiers et 1 pour les produits secondaires à savoir les Charbonniers).

Par ailleurs, tous les segments du secteur privé de la filière bois (Industriels, Exploitants forestiers et Charbon de Bois) sont représentés dans les tous les groupes thématiques (Marché domestique, SVL, Communication, etc.). Le niveau d'implication des acteurs formels est au niveau le plus élevé ; il reste donc la prise en compte dans le processus des opérateurs informels du marché domestique.

Nous avons le SPIB qui est le syndicat le mieux structuré avec vingt-cinq (25) membres, composé d'Industriels et Gros Industriels. Ils représentent les principales sociétés industrielles du bois de Côte d'Ivoire. Les membres du SPIB sont transformateurs et exportateurs d'environ 70 % du total des produits ligneux transformés dans le pays. Ce syndicat est le chef de file du secteur privé forestier ivoirien et l'une des plus anciennes organisations syndicales de Côte d'Ivoire (fondé en 1943). Aussi, le SPIB est membre depuis de nombreuses années de l'ATIBT et de l'UNEMAF (membre du Patronat ivoirien).

Il entretient des contacts réguliers d'échanges et d'informations avec des structures nationales (SODEFOR - OIPR, etc.) et des organisations internationales (FAO - Banque Mondiale - UE - AFD, etc.), collabore également avec des organisations syndicales de l'Afrique, notamment celles du Gabon, Cameroun et Congo. Le SPIB est l'interlocuteur principal du secteur bois avec les différentes autorités du Pays. Le SYNGOIB, syndicat d'exploitants forestiers, enregistre désormais d'autres acteurs, notamment des artisans, des petits industriels à la différence des autres syndicats restés proches de leurs activités spécifiques.

### **III.6. Synthèse et analyse synoptique**

Ce récapitulatif de notre étude qui présente les résultats généraux par type d'acteurs et pour chaque zone ne tient pas compte des exploitants forestiers car ceux-ci exercent leurs activités dans des périmètres dont la localisation varie selon les zones d'attributions de leurs périmètres d'exploitation forestière. Nous avons donc identifié au total, mille six cent quatorze (1614) acteurs (**Tableau 9**). Les industriels recensés sont au nombre de cent trente-deux (132), ce qui équivaut à 8,18 % des acteurs (**Tableau 9**). Également, nous avons cent quatre-vingt-onze (191) commerçants qui représentent une proportion de 11,83 % et mille deux cent quatre-vingt-onze (1291) artisans qui constituent 79,99 % des acteurs (**Tableau 9**). Concernant les différentes zones, avec sept cent quatre-vingt-seize (796) acteurs, le Sud concentre la moitié (49,32 %) des acteurs identifiés à l'échelle de la Côte d'Ivoire (**Tableau 9**). Cette zone est suivie du Centre dont les trois cent soixante-quinze (375) acteurs enregistrés correspondent à une proportion de 23,23 % du total national (**Tableau 9**). En outre, nous avons rencontré cinquante-quatre (54) acteurs soit 3,35 % à l'Est, deux cent quatre-vingt-onze (291) acteurs, soit 18,03 % au Nord et quatre-vingt-dix-huit (98) acteurs soit 6,07 % à l'Ouest (**Tableau 9**).

**Tableau 9. Récapitulatif des acteurs privés de la filière bois en Côte d'Ivoire (Hormis les associations professionnelles) \***

Zone	Industriels		Commerçants		Artisans		Total par zone	
	Nombre	Proportion (%)	Nombre	Proportion (%)	Nombre	Proportion (%)	Nombre	Proportion (%)
Centre	8	6,06	6	3,14	361	27,96	<b>375</b>	<b>23,23</b>
Est	10	7,58	4	2,09	40	3,10	<b>54</b>	<b>3,35</b>
Nord	1	0,76	7	3,66	283	21,92	<b>291</b>	<b>18,03</b>
Ouest	61	46,21	17	8,90	20	1,55	<b>98</b>	<b>6,07</b>
Sud	52	39,39	157	82,20	587	45,47	<b>796</b>	<b>49,32</b>
<b>Total / type acteur</b>	<b>132</b>	<b>8,18</b>	<b>191</b>	<b>11,83</b>	<b>1291</b>	<b>79,99</b>	<b>1614</b>	<b>100</b>

\* les associations professionnelles sont essentiellement basées à Abidjan - les exploitants forestiers n'ont pas de localisations fixes, elles varient selon les zones d'activités liées à leurs PEFs.

## PARTIE IV. PRODUCTION ET FLUX DES PRODUITS

À titre de rappel, il faut rappeler que l'exportation des grumes est interdite en Côte d'Ivoire par le décret n°95-682 du 6 septembre 1995. Le flux des grumes concerne uniquement l'approvisionnement des unités industrielles, des bois issus des PEFs et des Forêts classées dans lesquelles les coupes de bois sont autorisées. Le flux entrée usine des grumes se situe entre 1.200.000 m<sup>3</sup> et 1.500.000 m<sup>3</sup> sur les cinq (5) dernières années, soit globalement une moyenne de 1.350.000 m<sup>3</sup>/an.

### IV.1. Produits d'exploitation

Nous distinguons trois types de produits fournis par l'ensemble des exploitants forestiers Il s'agit du bois d'œuvre, du bois de chauffe et du charbon de bois. Le bois d'œuvre est principalement destiné aux industriels, commerçants et artisans d'une part, mais également à l'exportation d'autre part. Nous notons que cent quatorze (114) exploitants forestiers exercent leurs activités dans le but de produire du bois d'œuvre (**Figure 19**). Ce nombre représente une proportion de 43,18 % (**Figure 20**). Le bois énergie, notamment le bois de chauffe et le charbon de bois sont fournis pour l'approvisionnement des ménages locaux urbains et ruraux. La production de bois de chauffe est réalisée par vingt-neuf (29) exploitants forestiers. Ceux-ci constituent 10,98 % des acteurs de ce secteur d'activité (**Figure 20**). Enfin, cent-vingt-un (121) exploitants forestiers qui produisent du charbon de bois, soit une proportion de 45,84 % (**Figure 19 et 20**).

De ces résultats, nous retenons que l'exploitation du bois d'œuvre et celle du charbon de bois sont les activités qui intéressent la plupart des opérateurs car plus du quart des exploitants de la ressource ligneuse s'y adonne.

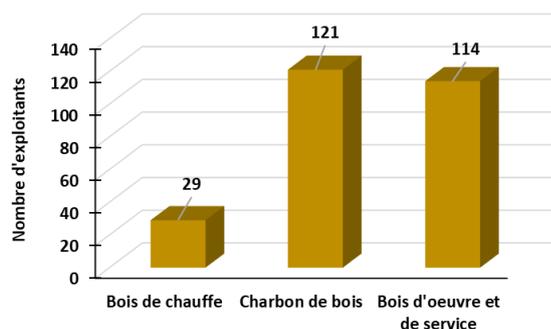


Figure 19. Histogramme des effectifs de l'ensemble des exploitants selon le type de produit

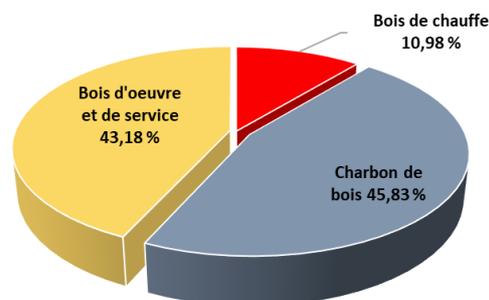


Figure 20. Spectre de répartition des exploitants forestiers selon le type de produit

### IV.2. Destinations des sciages exportés

Selon les derniers chiffres disponibles, le volume total des sciages (séchés et non séchés) exportés en 2019 est estimé à 61.592,07 m<sup>3</sup>.

En dehors de l'Océanie, la Côte d'Ivoire a exporté les sciages non séchés en direction des quatre (04) autres continents. Le continent qui se place comme le principal client est l'Asie avec plus de la moitié des exportations, soit 50,09 % (**Figure 21**). L'une des explications à ce constat pourrait être l'exportation en grande quantité des essences telles que le Gmelina (*Gmelina arborea*), le Teck (*Tectona grandis*), et le Lingué (*Azelia africana*) en direction des marchés vietnamiens, indonésiens et indiens notamment.

L'engouement des Asiatiques pour le Lingué découle de sa substitution au bois de Vêne qui est interdit de transport, de transformation, de commercialisation par le décret n° 2014-179 du 09 avril 2014 portant interdiction de l'exportation des bois bruts, équarris et en plots et classée à l'annexe II du CITES, avec lequel il a des caractéristiques physiques et technologiques qui sont proches. L'Europe avec 29,72 % occupe la deuxième place suivie par l'Afrique et l'Amérique avec respectivement 20,11 % et 0,07 % des exportations (**Figure 21**).

Les sciages séchés ont également été exportés sur quatre (04) continents. Ces exportations sont en grande partie destinées au marché européen (Italie, Belgique, Espagne, Allemagne, France) avec 54,35 % du volume total exporté. Le marché Asiatique (Vietnam, Inde, Chine, Malaisie, Liban notamment) occupe la deuxième place avec 27,60 % des exportations, suivi des marchés Américains (13,12 %) et Africains avec 4,93 % des exportations (**Figure 22**).

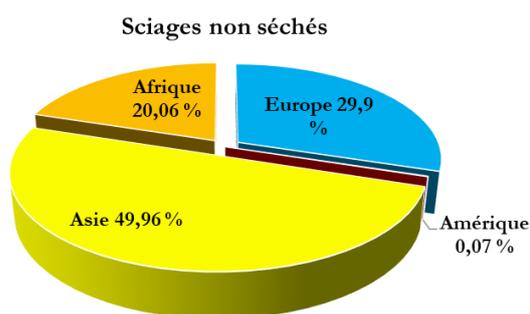


Figure 21. Destination des exportations de sciage non séchés à partir de la Côte d'Ivoire

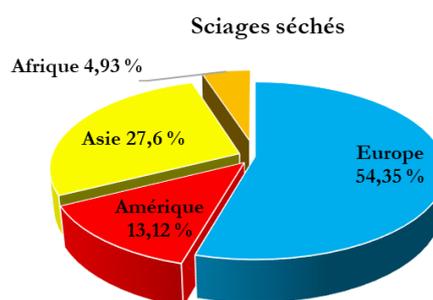


Figure 22. Destination des exportations de sciages séchés à partir de la Côte d'Ivoire

### IV.3. Analyse des exportations mensuelles de sciages

Elle porte sur la période allant de Janvier 2019 à Septembre 2019. L'observation de la **Figure 23** nous montre que durant tous les mois, à l'exception des mois de juillet et d'août, les exportations de sciages séchés sont supérieures à celles des sciages non séchés. De manière générale il y a une évolution en dents de scie des exportations mensuelles des différents types de sciages.

Au niveau des exportations de sciages séchés, il est constaté un pic de 4 345,84 m<sup>3</sup> atteint dans le mois de Juin (**Figure 23**). La moyenne mensuelle des volumes de sciages séchés exportés s'élève à 3 684,87 m<sup>3</sup> sur la période d'analyse (Janvier à Septembre 2019). Quant aux sciages non séchés, la moyenne mensuelle des volumes exportés s'élève à 3158,69 m<sup>3</sup> sur la période d'analyse. Un pic de 4 723,12 m<sup>3</sup> est observé au cours du mois de Juillet (**Figure 23**).

Les pics observés au niveau de l'évolution des exportations des sciages séchés et non séchés pourraient être imputables, entre autres, à des périodes d'embellie économique ou d'accalmie dans des zones de conflit au niveau sous régional et international dont se saisissent des opérateurs pour accroître leurs chiffres d'affaire.

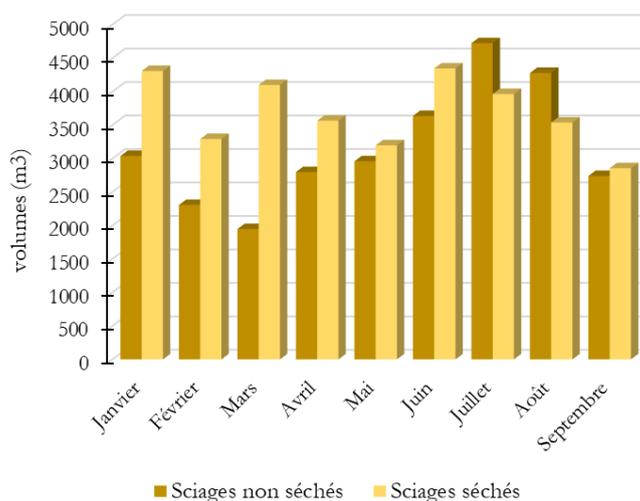


Figure 23. Données mensuelles des exportations de sciage en 2019 (Janvier - Septembre)

#### **IV.4. Volumes de sciages d'essences exportés**

Durant les trois premiers trimestres de l'année 2019 (du 1<sup>er</sup> Janvier au 30 Septembre), ce sont quarante essences forestières exotiques et locales qui ont été exportées sous forme de sciages frais et séchés. Le Dabema occupe la première place avec un volume de 9189,32 m<sup>3</sup> suivi du Samba, du Gmelina, de l'Iroko, du Cedrela, avec respectivement 7723,71 m<sup>3</sup>, 5888 m<sup>3</sup>, 4927,12 m<sup>3</sup> et 4642,75 m<sup>3</sup> (**Tableau 10**). Le Gmelina, le Teck et le Lingué ont été majoritairement exportés vers le marché Asiatique avec une prédominance pour le Gmelina. Depuis près de 5 ans, le Dabema reste l'essence la plus exportée. La préférence des importateurs pour cette essence se trouve dans la similarité de ses caractéristiques à celles de l'Iroko (durabilité aux champignons et aux termites), pour une valeur mercuriale très incitative. Enfin, l'essence la moins exportée est le Bété qui vient en dernière position avec 16,735 m<sup>3</sup> (**Tableau 10**).

**Tableau 10. Volume de débités par essences exportées en 2019 (Janvier - Septembre)**

Rang	Essences	Volumes (m <sup>3</sup> )	Rang	Essences	Volumes (m <sup>3</sup> )	Rang	Essences	Volumes (m <sup>3</sup> )
1	Dabema	9 189,32	15	Ako	836,54	29	Amazakoue	82,204
2	Samba	7 723,71	16	Koto	691,902	30	Pocouli	79,493
3	Gmelina	5 888,00	17	Iantaza	681,091	31	Kroma	78,93
4	Iroko	4 927,12	18	Limbali	523,178	32	Etimoe	53,508
5	Cedrela	4 642,75	19	Aniégré	502,204	33	Difou	52,869
6	Azobe	4 489,43	20	Sipo	413,67	34	Dibétou	51,516
7	Fraké	4 470,33	21	Bahia	397,515	35	Kossipo	47,859
8	Teck	2 990,94	22	Kotibé	384,244	36	Movingui	45,25
9	Framiré	2 587,99	23	Lati	317,24	37	Bossé	25,3
10	Niangon	2 540,34	24	Aboudikro	312,636	38	Kafroma	20,51
11	Lingué	1 940,24	25	Ilomba	245,54	39	Mukulungu	17,012
12	Tiama	1 498,04	26	Makoré	195,919	40	Bété	16,735
13	Tali	1 348,16	27	Okoumé	103,436	<b>TOTAL volumes exportés (m<sup>3</sup>)</b>		<b>61 592,07</b>
14	Acajou	1 085,00	28	Badi	94,39			

#### **IV.5. Évolution des exportations de sciages de 2008 à 2019**

On observe une baisse générale des exportations des sciages de 2008 à 2019, tant au niveau des sciages séchés que des sciages non séchés. L'évolution en dents de scie des exportations témoigne de hausses au cours de certaines années et de baisses durant d'autres. On observe notamment une remontée spectaculaire des exportations de sciages séchés qui sont passées de 71 275,03 m<sup>3</sup> en 2014, à 188.686,96 m<sup>3</sup> en 2015 (**Figure 24**). Cet état de fait est consécutif à un début d'embellie économique et financière en Europe marqué par la réouverture du port de Valence (Espagne) aux bois tropicaux d'une part et la réaction des exportateurs de bois de plantation (Teck et Gmelina), qui ont dû se débarrasser de leurs stocks de grumes après sciage et séchage pour beaucoup d'entre eux comme l'exigent les marchés.

Par ailleurs, les volumes de sciages séchés ont connu une baisse importante en passant de 149.983,29 m<sup>3</sup> en 2010 à 64.978,01 m<sup>3</sup> en 2013 (**Figure 24**), du fait de la crise financière mondiale marquée par une série de récession dans les pays européens entre autres et, de la situation sociopolitique du pays. Cette situation exceptionnelle a fait place encore à une morosité caractérisée par une baisse très significative de ces exportations au cours de l'année 2016. En effet, de 188 686,96 m<sup>3</sup> en 2015 nous sommes passés à un volume de 57.390,87 m<sup>3</sup> en 2016 pour atteindre les 33 163,87 m<sup>3</sup> en 2019 (**Figure 24**). Cette évolution en dents de scie et de régression générale pour l'ensemble des sciages pourrait éventuellement s'expliquer par :

- la raréfaction des essences nobles en général et de l'Iroko en particulier de nos massifs et reliques forestiers ;
- la mévente des sciages verts d'Iroko concurrencé par le Dabema à durabilité similaire ;
- la baisse de la demande des sciages tropicaux sur le marché européen due à la conjoncture économique mondiale instable caractérisée par des conflits (économiques et armés), des récessions, le terrorisme ;
- l'amenuisement de la ressource ligneuse ;
- la fiscalité forestière élevée (augmentation des redevances liées au foncier industriel, etc.) ;
- l'incertitude due au Brexit ;
- les contraintes liées à l'accès aux marchés internationaux notamment avec la mise en place du Règlement Bois de l'Union Européenne (RBUE).

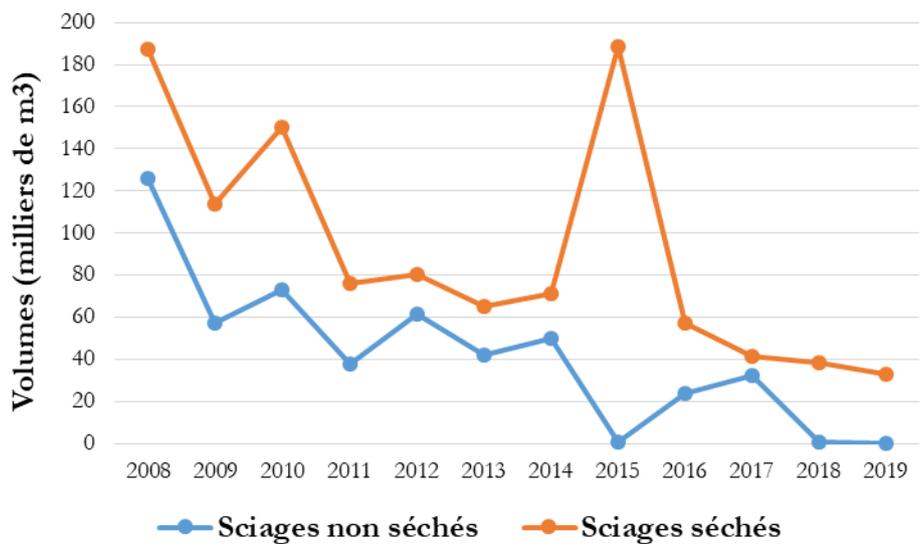


Figure 24. Évolution des exportations de sciage de 2008 à 2019

## PARTIE V. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Cette étude a été menée pour répertorier et établir la représentation sur l'étendue du territoire national, des acteurs privés du secteur bois en Côte d'Ivoire. Il ressort de nos enquêtes que l'Ouest et le Sud du pays constituent l'épicentre des activités des acteurs privés du secteur forêt-bois. L'attrait des acteurs pour ces zones s'observe à travers les résultats de cette étude. Ces deux zones regroupent à elles seules, plus de 85 % des industriels du bois et 90 % des commerçants de bois. On y retrouve aussi près de 50 % des artisans liés au bois. Par ailleurs, l'occupation spatiale de ces acteurs révèle leurs fortes densités au Sud et à l'Ouest. Ces zones sont caractérisées par leur environnement forestier et leurs grands centres urbains qui abritent d'importantes activités économiques. Cette situation constitue un facteur prépondérant de forte présence des acteurs de la filière forêt-bois dans ces zones. En effet la disponibilité des surfaces forestières et l'urbanisation galopante représentent des sources de pression et d'exploitation de la ressource ligneuse. Également, la croissance démographique induit de fortes consommations de bois par les populations, notamment le bois d'œuvre et le bois-énergie.

Concernant les acteurs, il faut noter que les industriels dominent la catégorie des exploitants forestiers car ils représentent près de 55 % de ces opérateurs, alors que les groupements d'exploitants et les sociétés civiles se partagent les effectifs restants. Aussi, au niveau des artisans, la menuiserie-ébénisterie est l'activité majeure avec 95,27 % de ces acteurs. Même si l'exploitation forestière constitue une source de revenus pour notre pays, il n'en demeure pas moins que les conséquences de ses activités sont préjudiciables au secteur forestier et à l'environnement en général. En effet, en plus de la dégradation et de la régression du couvert forestier, nous observons une raréfaction des essences de bonne qualité et de gros diamètres. Bien que les opérations de reboisement ou les autorisations d'importation de bois soient des solutions envisageables pour contrer ces problèmes, l'Accord de Partenariat Volontaire du FLEGT (APV-FLEGT) reste un processus incontournable dans la politique de reforestation et de protection des ressources forestières. Cet accord qui engage la Côte d'Ivoire à faire respecter sa réglementation sur toute la chaîne de valeur du bois devra permettre à notre pays d'améliorer sa gestion et sa gouvernance forestière.

Les résultats de l'étude permettront entre autres acquis, un meilleur ciblage des acteurs, en vue d'une excellente qualité du contenu des messages de sensibilisation et d'information dans le cadre de l'APV/FLEGT, des activités en lien avec le REDD+ et FLEGT-IP.

Nous suggérons comme recommandations :

- l'accélération du processus de prise des textes d'applications du Code Forestier 2019 ;
- la poursuite des négociations avec l'UE dans le cadre du processus APV/FLEGT en vue de respecter le calendrier validé lors de la revue conjointe ;
- la continuité du soutien de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale REDD+.
- la création des conditions nécessaires pour la mise en œuvre intégrale de la politique nationale de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des forêts ;
- l'accompagnement du renforcement des capacités des associations professionnelles ;
- l'amélioration de la collaboration entre les différents syndicats d'opérateurs de la filière par un cadre formel de coopération et une communication régulièrement de partage d'informations ;
- l'encouragement de la certification privée par des mesures incitatives ;
- la continuité de la politique de structuration du marché domestique pour lutter efficacement contre l'exploitation illégale.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Balac R. 2000.** Les économies pionnières prédatrices du milieu forestier : le cas de l'économie de plantation en Côte d'Ivoire. Travaux de la Société d'Écologie Humaine. Marseille, France, Société d'Écologie Humaine. [http://www.ecologie-humaine.eu/DOCUMENTS/SEH\\_For%EAt/Foret\\_31\\_Balac.pdf](http://www.ecologie-humaine.eu/DOCUMENTS/SEH_For%EAt/Foret_31_Balac.pdf).
- Beligné V. 2017** Cartographie des acteurs du secteur privé de la filière forêt-bois en Côte d'Ivoire. Rapport d'étude, 30 p.
- Cerutti P.O, Tsanga R., Essiane E. 2015.** Le marché domestique du sciage artisanal en Côte d'Ivoire Analyse qualitative pour établir l'état des lieux, les opportunités et les défis. Centre de recherche forestière internationale (CIFOR), 29 p.
- Coulibaly N. 1998.** Déforestation et activités agricoles en Côte d'Ivoire : Recherche d'un nouvel équilibre, Université Laval, Québec. Thèse de doctorat.
- FAO. 2003.** Étude prospective du secteur forestier en Afrique : Rapport sous-régional - Afrique de l'Ouest. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Banque africaine de développement (BAD) et Commission européenne (CE). <ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/005/Y8732F/Y8732F00.pdf>.
- FAO. 2005.** Évaluation des ressources forestières mondiales. Côte d'Ivoire, Rapport national 158. Rome, Italie, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). <http://www.fao.org/forestry/9110-0399b61e6f6ce62a6da6ba52e9302d7998.pdf>.
- Finifter R. 2010.** « L'Industrie du Bois en Côte d'Ivoire - Note d'orientation politique.» World Bank.
- Ibo JG & Kessé M-M. 1998.** La réforme de l'exploitation forestière en Côte d'Ivoire : quels impacts sur les acteurs locaux ? London, UK, International Institute for Environment and Development (IIED). <http://pubs.iied.org/pdfs/7548IIED.pdf>.
- Konan D. 2019.** Cartographie détaillée des acteurs du marché domestique et analyse des types de métiers liés au bois au-dessus du 8<sup>ème</sup> parallèle. Rapport d'étude, 57 p.
- Lanly JP. 1969.** Régression de la forêt dense en Côte d'Ivoire. Bois et forêts des tropiques 127: p. 45-59.
- Léonard E. 1997.** Crise écologique, crise économique, crise d'un modèle d'exploitation agricole : Ajustements et recomposition sociale sur les anciens fronts pionniers ivoiriens. In : Le modèle ivoirien en questions : crises, ajustements, recompositions. B. Contamin and H. Memel Foté, Eds. Paris, Karthala et Orstom: p. 393-413.
- Léonard E & Ibo JG. 1994.** Appropriation et gestion de la rente forestière en Côte d'Ivoire». Politique Africaine 53: p. 25-36.
- MINEF. 2012.** Bilan d'activités 2011. Abidjan, Côte d'Ivoire, Ministère des Eaux et des Forêts (MINEF), Direction de la Production et des Industries Forestières (DPIF).
- OIBT. 2008.** Mission en appui au Gouvernement de la Côte d'Ivoire en vue d'atteindre l'Objectif 2000 de l'OIBT et l'aménagement forestier durable - Rapport de mission de diagnostic en Côte d'Ivoire du 25 août au 5 septembre 2008. Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT).
- Seudieu DO. 1996.** Impacts de la production du café sur l'environnement en Côte d'Ivoire. Seminar on coffee and the environment, 27-28 may 1996. London, England, International Coffee Organization. [http://dev.ico.org/event\\_pdfs/environment/seudieu.pdf](http://dev.ico.org/event_pdfs/environment/seudieu.pdf).
- SODEFOR, 2002.** Règles de culture et d'exploitation en forêt dense Cote d'Ivoire, 35 p.
- Verdeaux F. 1997.** La filière bois à travers ses âges : une coupe longitudinale dans l'économie politique de la zone forestière ivoirienne. Paris, Karthala, Orstom.
- Verdeau F. & Ekanza S., 1992.** Des coupeurs de bois aux prémices d'une filière : l'exploitation des ressources forestières en Côte d'Ivoire 1880-1945. Acte de la table ronde, GIDIS-CI et ORSTOM, Bingerville, Côte d'Ivoire, 30 novembre, 1<sup>er</sup> et 2 décembre 1992 : p. 97-101.

## Annexe A : Liste des principaux Syndicats d'Industriels et d'Exploitants Forestiers

**SPIB** : Syndicat des Producteurs Industriels du Bois

**SENBCI** : Syndicat des Exportateurs et Négociants en Bois de Côte d'Ivoire

**SIGEFIB** : Syndicat Ivoirien des Groupements d'Exploitants Forestiers et d'Industriels du Bois

**SYNEPSEFOR** : Syndicat National des Exploitants de Produits Secondaires de la forêt

**SYNGOPIB** : Syndicat des Groupements et Organisations Professionnelles Ivoiriennes du Bois

**SYNAPPL-CI** : Syndicat National des Producteurs de Produits Ligneux de Côte d'Ivoire

## Annexe B : Liste des Membres du SPIB

SOCIETES	DIRECTEURS	CONTACTS	
AFRICAN INDUSTRIES	M. BELTRAME Giuseppe	34.71.20.91	beltrame.giuseppe@libero.it
AK INTERNATIONAL	M. NILECH Modi	77.81.09.77	venkatr@suryaexim.com
BDCI	M. CHOUKAIR Fadi	23.46.65.39	fadichoukair@yahoo.fr
CIB	M. FADOUL Ralph	21.35.50.76	
ETN	M. CHOUKAIR Fadi	30.62.59.86	fadichoukair@yahoo.fr
GIBT	M. EZZEDINE Mohamed	32.78.15.98	emm.gibt@aviso.ci
IDES	M. KANSOU Hassan	21.21.29.29	ides@ides-ci.com
IFEX CI	M. FADOUL Ralph	21.27.05.91	ifexci@afnet.net
INDUSBOIS	M. SABEH Nazem	07.07.26.89	personnel@indusbois.com
INPROBOIS	MM. SERVANT Jacques/Patrice	21.35.89.16	inprobois@inprobois.ci
ITB	M. FERRO Sebastiano	34.71.14.26	ivoiretechnibois@gmail.com
ITS	M. CHOUKAIR Fadi	23.46.65.39	fadichoukair@yahoo.fr
MOGADOR SARL	M. BENFADEL Bahija	46.00.90.41	meryem.laglayab@gmail.com
NEFBA	M. CHOUKAIR Fadi	23.46.57.64	fadichoukair@yahoo.fr
NSDA	M. HINDI Rafic	35.91.07.59	sadsarl2007@yahoo.com
SCAF	M. FADOUL Ralph	21.31.26.69	
SIBD	M. GILIER Olivier	34.71.40.91	sibd@aviso.ci
SIDINE	M. FUMERON Patrick	21.35.85.71	fumeron.pat@yahoo.fr
SIFCI	M. FADOUL Ralph	21.35.50.76	sifci@afnet.net
SITBAI	M. SERVANT Patrice	21.35.70.54	sitbai@aviso.ci

**Annexe C : Fiche d'entretien**

	
<b>Cartographie des acteurs du secteur privé de la filière forêt-bois en Côte d'Ivoire</b>	

Fiche d'enquête No : ..... Date : ..... Localité : .....

**1. Identité de l'enquêté(e)**

Nom et prénoms : ..... Âge : ..... Sexe : .....

Origine : Autochtone  Allochtone  Allogène

Lieu de résidence : ..... Lieu d'activité : .....

Niveau d'étude : Analphabète  Primaire  Secondaire  Supérieur

**2. Activité**

Désignation : .....

Expérience : moins de 5 ans  5-10 ans  10-20 ans  plus de 20 ans

Provenance du bois : .....

**3- Besoins en bois par ordre d'importance**

	Esp1	Esp2	Esp3	Esp4	Esp5	Esp6	Esp7	Esp8	Esp9
Besoins en bois/importance									
Dispo : T.abond.									
Dispo : Abond.									
Dispo : P.abond.									
Dispo : Rare									
Appro : Bon									
Appro : Faible									
Appro : Difficile									

Matière première utilisée : Débité de bois  Produit de défrichage  Prélèvement brut en forêt  Indiquer :

Produits vendus : Planche  Madrier  Chevron  Contre-plaqué  Baguette  Autres :

#### 4. Besoin quantitatif (m<sup>3</sup> ou stère)

##### 4.1. Débité de bois

	Planche	Madrier	Chevron	Contre-plaqué	Baguette	Autres	Total
Jour							
Semaine							
Mois							
Plus d'un mois							
Année							

##### 4.2. Produits de défrichage ou prélèvement brut en forêt (stère)

	Produits de défrichage	prélèvement brut en forêt
Jour		
Mois		
Plus d'un mois		
Année		

#### 5. Rythme des commandes (m<sup>3</sup> ou stère)

	Planche	Madrier	Chevron	Contre-plaqué	Baguette	Autres	Total
Jour							
Semaine							
Mois							
Plus d'un mois							
Année							

Potentiel client: 1..... 2..... 3..... 4..... 5.....

bois recherchés : 1..... 2..... 3..... 4..... 5.....

Usage des produits fabriqués local  évacué hors Localité  Indiquer :

Recommandations de l'enquêté : .....

.....

.....

.....

.....

## Annexe D : Liste des exploitants forestiers

No	Nom	Produit d'exploitation
1	A. G. E.	Bois d'œuvre
2	A.D.K.	
3	AFRICAN INDUSTRIE	
4	AFRICAN WOOD	
5	AMS	
6	BOIS TECHNOLOGIE	
7	C. B. I.	
8	CIB	
9	CIEB	
10	CIEFOP	
11	CONNEXFOR	
12	E.B.D.	
13	EBCI	
14	ECOBOIS	
15	EKS	
16	ENTREPRISE SANE	
17	ETS COULIBALY	
18	ETS NOURRA	
19	FIP	
20	G I E F I	
21	G.F.O.	
22	GEFCI	
23	GEFD	
24	GEFOCA	
25	GFSO	
26	GIBT	
27	I D E C	
28	I. T. S.	
29	I.B.C.	
30	IBT	
31	IDES/ATP	
32	IDTB	
33	IFOR	
34	IGESFOR	
35	IGR	
36	INBOICI	
37	INDUSBOIS	
38	INPROBOIS	
39	ITB	
40	ITP	
41	IVEXBOIS	
42	KAMAAD INDUSTRIE	
43	KAMAAD SCIERIE	
44	KIO Exploitation Forestière	
45	LIMBA	
46	LOG IVOIRE	
47	MIAGAYA SARL	
48	N.S.I.	
49	NBI	

No	Nom	Produit d'exploitation
50	NEFBA	
51	NEW ENTREPRISE	
52	NSBF	
53	NSD	
54	NSDA	
55	NSEFI	
56	NSS	
57	P.G.I.	
58	PL-CI	
59	R.A.M.A	
60	REGINFOR	
61	RESFOR	
62	S.E.B.	
63	S.F.R.	
64	S.M.F	
65	SBG	
66	SC. BEKI	
67	SC. Bondoukou	
68	SCAF	
69	SCEFO	
70	SCIERIE D'ANYAMA	
71	SCPM	
72	SEBCI	
73	SEFCI	
74	SEFTB-CI	
75	SEPROFOR	
76	SGCI	
77	SIASA	
78	SICO/ANTILLOPE	Bois d'œuvre
79	SIDINE	
80	SIEB	
81	SIF	
82	SIFCI	
83	SIFCOB	
84	SINEBEF	
85	SIP CATALA	
86	SIPAMEF	
87	SIREF	
88	SISTB	
89	SIT	
90	SITBAI	
91	SITBI	
92	SITRANSBOIS	
93	SMART ENTREPRISE	
94	SMBO	
95	SMCI	
96	SMI	
97	SMT	
98	SNG	
99	SNST	
100	SODERFO	
101	SOFIBE	
102	SOFIBEX	
103	SONEFCI	
104	SPBI	
105	SPN	

No	Nom	Produit d'exploitation
106	St. Expl. Cav.	<b>Bois d'œuvre</b>
107	STBC	
108	STBO	
109	STBS	
110	Ste VROGBAI	
111	SYLAGRIFOR	
112	TRABEX	
113	TROPICAL BOIS	
114	WWA	
115	Abouo Micheline Epse Gouet	
116	Aboya Tchasso Christiane	
117	Adhot Eric Michel	
118	Agbara Etue Yao Albert	
119	Ahoussou Kouakou Victor	
120	Akissi Sokobou Marthe	
121	Alexandrine Kouassi Attoumbre	
122	Allou Kouadio	
123	Anoh Christine Adjoua	
124	Appoh Ama	
125	Assoma Nathalie Epse Baba	
126	Atsain Atsain Pacome	
127	Bahi Guelablemou Guy Medard	
128	Bale Genevieve	
129	Bamba Ladji	
130	Bamba Youssouf	
131	Bleu Kouesseu Victorien	
132	Boba Mankeu Justine	
133	Bouasse Anon Thiery	
134	Boulaye Mamadou	
135	Cisse Mamadou	
136	Coulibaly Abouddrahamane	
137	Coulibaly Issouf	
138	Coulibaly Lassina	
139	Coulibaly N'Gadia Sanata	
140	Coulibaly Wassa	
141	Dagnogo Souleymane	
142	Dah Tangba	
143	Diabate Massangue	
144	Diakite Ali Sabassy	
145	Diakite Hamed	
146	Diarra Daouda	
147	Diarrassouba Tchortcha Alex-Emma	
148	Diby Adjoua	
149	Dje Bi Irie	
150	Dosso Kohoko	
151	Dosso Noflani	
152	Dosso Nogodjon	

No	Nom	Produit d'exploitation
153	Ehounou N'Goran Madeleine	Charbon de bois
154	Fanta Fofana	
155	Fatoumata Diabate	
156	Fofana Abou	
157	Fofana Lassina	
158	Fofana Salifou	
159	Gnahoue Sompleny Lucie	
160	Gueye Raissa Fleur	
161	Guiro Seydou Moustapha	
162	Kadiogo Mariam	
163	Kakou Affoue Julie	
164	Kanate Ladji	
165	Kanga Be	
166	Kipre Kouame Rodrigues Fleury	
167	Koffi N'Goran Olga	
168	Koffi N'Guessan	
169	Konate Lassina	
170	Konate Matenin	
171	Konate Oumou	
172	Konate Sory Issouf	
173	Kone Bakary	
174	Kone Lacina	
175	Kone Mariam	
176	Kone Moyamou	
177	Kone Nabila Issouf	
178	Koroko Dosso Epse Segbe	
179	Koua Eba Epse Kiriwa	
180	Kouakou Adjoua Helene	
181	Kouakou Krouha Monique	
182	Kouame Harold Ghislain	
183	Kouame Housso	
184	Kouame Konan Edouard	
185	Kouame Konan Theodore	
186	Kouame Kramo Joseph	
187	Kouassi Koffi	
188	Kouyate Inza	
189	Kouyate Rokia	
190	Kouyate Vamory	
191	Lamine Diallo	
192	Lanta Marie Rachelle	
193	Levry Wawroh Yolande Epse Ake	
194	Lignon Guede Fernand	
195	Lohouri Derike Patricia	
196	Mahamadou Traore	
197	Mamadou Bakayoko	
198	Mounet Chi Beda Emilienne	
199	Nadro Louise	
200	N'Dri Aya Blandine	
201	N'drin Edwige Natacha	
202	N'goran Befahssoh Rolande-Raissa	
203	N'guechi Atsin Achou Honorine Epse Amon	
204	N'guessan Ahou Jeanne	
205	Noum Koffi Jean-Claude	
206	Ouattara Awa	
207	Ouattara Gnere Maimouna	
208	Ouattara Oumar Kadjinninfo	

No	Nom	Produit d'exploitation
209	Ouattara Pohoulognon	<b>Charbon de bois</b>
210	Ouattara Yeniya Mariam	
211	Ouffoue Abo Henri Joel	
212	Ousmane Ag Rali	
213	Pemignan Bertiile Epse Diarrassouba	
214	Robe Lagotche Appoline	
215	Scierie De Bondoukou	
216	Seka Becho Edwige	
217	Seka Cynthia Charlene	
218	Sidibe Lassina	
219	Sidibe Mamoin Kan Jeanne	
220	Silue Foussiata Alima	
221	Soumahoro Mariatou	
222	Soumahoro Moussa	
223	Ste Nouvelle Scierie Tiassale	
224	Tahe Pauline Epse Kouame	
225	Tchimou Nango Beclair	
226	Tebily Kpaki Evelyne Danielle	
227	Traore Ibrahim	
228	Traore Karidja	
229	Traore Nahoua	
230	Traore Soungalo	
231	Traore Zoumana	
232	Wokoh Kouassi Didier Leubrouh	
233	Yao Ahou Monique	
234	Yao Bobo Victorine	
235	Yoro Lognon Blaise	
236	Aboya Tchasso Christiane	<b>Bois de chauffe</b>
237	Ake Djro Albert	
238	Bleu Kouesseu Victorien	
239	Boba Mankeu Justine	
240	Coulibaly Issouf	
241	Coulibaly Issouf Wognin	
242	Dosso Kohoko	
243	Dosso Noflani	
244	Ehounou N'goran Madeleine	
245	Ets Coulibaly	
246	Fofana Abou	
247	Fofana Lassina	
248	Fofana Salifou	
249	Gnahoure Tyna Pelagie	
250	Inprobois	
251	Kanga Be	
252	Konate Lassina	
253	Konate Matenin	
254	Konate Sory Issouf	
255	Kone Bakary	
256	Kone Youssouf	
257	Lamine Diallo	
258	Ouattara Awa	
259	Ouattara Gnere Maimouna	
260	Silue Foussiata Alima	
261	Soumahoro Mariatou	
262	Tahe Pauline Epse Kouame	
263	Traore Minssi Salia	
264	Zago Francis	

## Annexe E : Liste des industriels de bois

No	Nom	Zone	Localisation
1	GCCI	Centre	Yamoussoukro
2	IDTB		Yamoussoukro
3	IFEX-CI		Bouaké
4	ITP		Yakro
5	IVOSEP		Dimbokro
6	SNSBF		Kotobi
7	SPN		Dimbokro
8	STE EXPORT		Toumodi
9	AGE	Est	Tankesse
10	NSD'A		Agnibilékrou
11	NSEFI		Abengourou
12	NSI		Abengourou
13	SCIERIE BEKI		Yakassé/Feyassé
14	SITBAI		Agnibilékrou
15	SITRANSBOIS		Abengourou
16	SMI Abengourou		Abengourou
17	SSB		Bondoukou
18	WORLD WOOD AFRICA SA		Abengourou
19	SGB	Nord	Touba
20	AFRICAN WOOD	Ouest	San Pedro
21	AFRICAN WOOD		Man
22	AI		San Pedro
23	AMAS DE JOSEPH		Zoukougbeu
24	AMS		Man
25	AMS MULTISERVICES		San Pedro
26	ANTILOPE		Daloa
27	BBLEG		Gagnoa
28	BONANZA		Duekoué
29	BTA		Zagné
30	CIB		Gagnoa
31	COTRANBO		Man
32	CSB/DSO		San Pedro
33	EE		Oumé
34	EFDIK/GIBT		Daloa
35	ETS COULIBALY		Daloa
36	ETS MBD		Oumé
37	FEXIM-CI		San Pedro
38	GEDI		Man
39	GSDI/BSA		San Pedro
40	IBC		Man
41	IFD		Duekoué
42	IGD		Yabayo/Soubré
43	ITB		San Pedro
44	IVOBOIS/FIBOIS		San Pedro
45	LBSP		San Pedro
46	LOGIVOIRE		Biankouma
47	NEFBA		Zagné
48	Nouvelle CIDEXIBOIS		Man
49	NOUVELLE SCIERIE DE LEMA KONE BAKARY		Biankouma
50	NOUVELLE SCIERIE DE LOGOUALE		Logoualé
51	NSD		Duekoué
52	NSD		Danané
53	NSDM		Man

No	Nom	Zone	Localisation	
54	NSK	Ouest	Biankouma	
55	NSS		Ouragahio	
56	OBB		San Pedro	
57	SBG/SIT		Duekoué	
58	SCIERIE MODERNE DE L'OUEST		Issia	
59	SEAB/TBI		Daloa	
60	SIBD		San Pedro	
61	SIF		Gagnoa	
62	SIFCI		Vavoua	
63	SIPCATALA		San Pedro	
64	SIT Guiglo		Guiglo	
65	SITBI		Issia	
66	SLCI		Man	
67	SMC		Daloa	
68	SMCI/Man		Man	
69	SMCI/San Pedro		San Pedro	
70	SMF		Oumé	
71	SMT		Man	
72	SNG		Gadouan	
73	SNK		Man	
74	SODEFOR		Oumé	
75	STBC		Tai	
76	STBO		Daloa	
77	STBS		San Pedro	
78	STBS TAI		Tai	
79	TBT		Guibéroua	
80	WOOD IVOIRE		San Pedro	
81	AK INTERNATIONAL		Sud	Anyama
82	ALPICI/INDUSBOIS			Yop Kouté
83	BALAJI AFRO			Tiassalé
84	CFD	Divo		
85	CIEL-YU	Yop Z.I		
86	CSI	Koumassi Z.I		
87	CSTBI	Yop Z.I		
88	ESDI/SSB	Divo		
89	FIP	Adzopé		
90	GEDEON	Dabou		
91	HONGFA CO	Attinguié		
92	IDEC	Divo		
93	IDES/ATP	N'Douci		
94	INPROBOIS	Adzopé		
95	ITS	Yop Z.I		
96	KAMAAD SCIERIE	Abidjan		
97	KAMAAD/INDUSTRIERIE	Koumassi Z.I		
98	MARYSE	Agboville		
99	MOGADOR	Yop Z.I		
100	NPHP	Grand Béréby		
101	NSA	Adzopé		
102	RAMA	Yop		
103	SBI	Koumassi Z.I		
104	SC DE LA DIGUE	Treichville		
105	SC FILION RICHARD	Lakota		
106	SCAF	Bassam		
107	Scierie SABBAH/LSA	Agboville		
108	SEPF	Yop		

No	Nom	Zone	Localisation
109	SGCI	Sud	Divo
110	SIBCI		Agboville
111	SIDCP		Tiassalé
112	SIDINE		Koumassi Z.I
113	SISM		Bingerville
114	SISTB		Divo
115	SMCI/Abidjan		Yop Z.I
116	SMI Anyama		Anyama
117	SNA		Yop Z.I
118	SNPD		Divo
119	SNTRA/CARDONA		Akoupé
120	SOCIETE HEAVEN		Agboville
121	SOFAMO		Bingerville
122	SOGICI		Yop Z.I
123	SOLIMAC		Yop Z.I
124	STBI		N'Douci
125	TBA		Agboville
126	TIB		Yop Z.I
127	TRABEX		Lakota
128	TRANCHIVOIRE		Koumassi Z.I
129	TRANS-CHAINE		Bonoua/Yaou
130	TROPICAL BOIS		Adzopé
131	UNIWOOD		Yop Z.I
132	YU YUAN		Yop

## Annexe F : Liste des commerçants du bois

No	Nom	Zone	Localisation
1	Ousmane Diarra	Centre	Bouaké
2	Ets Coulibaly		Yamoussukro
3	Kouakou Adjoua Helene		Kotobi
4	Sanogo Yssouf		Yamoussukro
5	Diarra Ibrahima		Bouaké
6	Youssof Sanogo		Yamoussoukro
7	Traore Nouhoun	Est	Abengourou
8	Yaa N'guessan Helene		Abengourou
9	Lallogo Ousseini		Bondoukou
10	Abaradine Almoustapha		Abengourou
11	Sounan Koffi Alfred Valerien	Nord	Katiola
12	Kante Drissa		Tengrela
13	Entreprise Dona-Fologo Batiments		Korhogo
14	Société Ivoirienne de Commerce et Multiservices		Korhogo
15	Ets Ouattara		Kong
16	Ballo Djenfa		Ouangolo
17	Silue Ousamane		Taffiré
18	Kone Lauceni	Ouest	Oumé
19	Ibrahima Mahamadou		Duekoué
20	Ouédraogo Abdoul Azize		Duekoué
21	Mahamadou Keita		Gagnoa
22	Toure Oumar		Daloa
23	Komi Salifou		San Pedro
24	Tarnagda Guehon		San Pedro
25	Konte Mahamoudou		Gagnoa
26	Entreprise Generale Batiments Bois Divers		San Pedro
27	Diomande Inza		Guiglo
28	B0uare Dramane		Diégonefla
29	Konte Mahamoudou		Gagnoa
30	Ouemba Boukare		San Pedro
31	Compaore Seydou		San Pedro
32	Diarassouba Yaya		San Pedro
33	Ouemba Lassane		San Pedro
34	Komi Salifou		San Pedro
35	Ahmadou Alkassoum	Sud	Abidjan
36	Ahmadou Abdoulahi		Abidjan
37	Na Allah Lawa		Abidjan
38	Issoufou Moutari		Abidjan
39	Oumarou Mahamadou		Abidjan
40	Meney Mochi Blandine		Abidjan
41	Traore Idrissa		Abidjan
42	Illa Issaka		Abidjan
43	Koffi N'guessan		Abidjan
44	Gnamien Assamala Monique		Abidjan
45	Atto Abdoulaye		Abidjan
46	N'guessan Assie N'cho Edouard		Abidjan
47	Elhadji Issa Abdou Issia		Abidjan
48	Sana Abdou Corporation		Abidjan
49	Housseini Mahamadou		Abidjan
50	Abouba Illa		Abidjan
51	Attikou Zakari		Abidjan
52	Aboubacar Saadou		Abidjan
53	Kouame Adjoua Marthe		Abidjan
54	Issia Hachimou		Abidjan

No	Nom	Zone	Localisation
55	Adamou Illiassou	Sud	Abidjan
56	Adamou Almou		Abidjan
57	Adamou Idrissa		Abidjan
58	Traore Modibo		Abidjan
59	Nomao Garba		Abidjan
60	Attikou Amadou		Abidjan
61	Sacko Gaoussou		Adzopé
62	Salifou Idi		Abidjan
63	N'guessan Ahou Jeanne		Abidjan
64	Agbara Etue Yao Albert		Abidjan
65	Abdou Oumarou		Abidjan
66	Adamou Soumaila		Abidjan
67	Djibo Asmana		Abidjan
68	Atto Habibou		Abidjan
69	Konate Zakarya		Dabou
70	Sidibe Abou		Abidjan
71	Camara Amadou		Abidjan
72	Mahamadou Nouhou		Abidjan
73	Souley Zakari		Abidjan
74	Souley Idrissa		Adzopé
75	Tanko Hama		Abidjan
76	Maazou Hadi		Abidjan
77	Nayoussa Ibrahima		Abidjan
78	Salifou Chouahibou		Abidjan
79	Toure Brehima		Adzopé
80	Souley Haya		Abidjan
81	Elhadji Moussa Mahamadou		Abidjan
82	Saydi Halirou		Abidjan
83	Ballo Amadou		Abidjan
84	Adamou Ali		Abidjan
85	Soumaila Sanogo		Abidjan
86	Kamissoko Souleymane		Abidjan
87	Camara Adama		Adzopé
88	Konan Yao Constant		Adzopé
89	Sanogo Fatouma Nadege		Adzopé
90	Dembele Souleymane		Adzopé
91	Doumbia Mamadou		Adzopé
92	Yao Adjouakra		Abidjan
93	Ballo Djenfa		Abidjan
94	Societe Nourou Moustopha		Abidjan
95	Aboubacar Toudjani		Abidjan
96	Almou Achirou		Abidjan
97	Oumar Soumahoro		Adzopé
98	Doumbia Losseni		Adzopé
99	Traore Idrissa		Abidjan
100	Diarra Brahima		Abidjan
101	Djire Mamadou		Abidjan
102	Oumarou Abdou		Abidjan
103	Yao Yao Maudrice		Abidjan
104	Agali Ibrahim		Abidjan
105	Sy Iba		Dabou
106	Alassane Hamma		Abidjan
107	Kouame Kramo Joseph		Agboville
108	Toure Brehima		Adzopé
109	Miko Issaka		Abidjan
110	Mahamadou Abdou		Abidjan

No	Nom	Zone	Localisation
111	Maidali Dit Adamou Issoufou	Sud	Abidjan
112	Daoui Harouna		Abidjan
113	Idi Oumarou		Abidjan
114	Idi Moutari		Abidjan
115	Abdou Issaka		Abidjan
116	Ada Ibrahim		Abidjan
117	Abdoulaziz Salifou		Abidjan
118	Mamoudou Abouzeidi		Abidjan
119	Aboubacar Habibou		Abidjan
120	Traore Aboubacar Sidick		Abidjan
121	Societe Genvici		Abidjan
122	Elhadj Souley Issaka		Abidjan
123	Abdou Maliki		Abidjan
124	Issa Radjikou		Abidjan
125	Manou Elhadji Alka		Abidjan
126	Abdoulahi Moumouni		Abidjan
127	Camara Moriba		Abidjan
128	Miko Abdourahamane		Abidjan
129	Issaka Souleymane		Abidjan
130	Oumarou Haldou		Abidjan
131	Attahirou Hama		Abidjan
132	Diarra Bagui		Abidjan
133	Boro Adama		Abidjan
134	Issa Sahabi		Abidjan
135	Traore Soumaila		Abidjan
136	Kone Tayirou		Abidjan
137	Elhadji Souley Sarakatou		Abidjan
138	Tounkara Djambere		Abidjan
139	Attou Mahamane		Abidjan
140	Issoufou Atto Abdoul Zako		Abidjan
141	Dah Tangba		Abidjan
142	Keita Oussouby		Abidjan
143	Saidou Ayouba		Abidjan
144	Abdoulaye Adamou		Abidjan
145	Diarisso Tougaye		Abidjan
146	Traore Bakari		Abidjan
147	Haya Saidou		Abidjan
148	Souleymane Abdoussalam		Abidjan
149	Abdou Bassirou		Abidjan
150	Societe Nourou Moustopha		Abidjan
151	Hamidine Gadage		Abidjan
152	Manou El Hadji Alka		Abidjan
153	Souleymane Abdoussalam		Abidjan
154	Ouedraogo Abdoul Azize		Abidjan
155	Ambouka Ahamadou		Abidjan
156	Ibrahima Mahamadou		Abidjan
157	Chaibou Karimou		Abidjan
158	Souley Zakari		Abidjan
159	Adamou Illiassou		Abidjan
160	Adamou Ali		Abidjan
161	Mamoudou Abdou Zeidi		Abidjan
162	Namao Garba		Abidjan
163	Maazou Hadi		Abidjan
164	El Hadji Issa Abdou Issia		Abidjan
165	Aboubacar Moussa		Anyama
166	Atto Abdoulaye		Abidjan

No	Nom	Zone	Localisation
167	El Hadji Moussa	Sud	Abidjan
168	Sy Iba		Dabou
169	Konate Zakarya		Dabou
170	Alio Yaou		Abidjan
171	Aboubacar Ibrahim		Songon
172	Djibo Asmana		Abidjan
173	Aboubacar Ibrahim		Abidjan
174	Attikou Zakari		Abidjan
175	Traore Modibo		Abidjan
176	Ibrahima Agali		Abidjan
177	Bizo Halilou		Abidjan
178	El Hadj Souley Issaka		Abidjan
179	Société De Commercialisation De Bois		Abidjan
180	Issa Radjikou		Abidjan
181	Abou Oumarou		Abidjan
182	Ibrahima Sani		Abidjan
183	Issa Sahabi		Abidjan
184	Abdou Maliki		Abidjan
185	Ahmadou Alkassoum		Abidjan
186	Saydi Halirou		Abidjan
187	Sidibe Abou		Abidjan
188	Attikou Amadou		Abidjan
189	Attou Mahamane		Abidjan
190	Attikou Zakari		Abidjan
191	Traore Aboubakar Sidick		Abidjan

Ce rapport a été réalisé avec le soutien financier du FFEM et de l'Union Européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de ses auteurs et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position du FFEM et de l'Union Européenne.

